

2011s-71

**Les étudiants internationaux au Québec :
état des lieux, impacts économiques et politiques publiques**

*Joëlle Chatel-DeRepentigny, Claude Montmarquette,
François Vaillancourt*

Série Scientifique
Scientific Series

Montréal
Novembre 2011

© 2011 Joëlle Chatel-DeRepentigny, Claude Montmarquette, François Vaillancourt. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires corporatifs

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Banque Scotia
Bell Canada
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
CSST
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Financière Sun Life, Québec
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada
Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Power Corporation du Canada
Rio Tinto Alcan
State Street Global Advisors
Transat A.T.
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

Les cahiers de la série scientifique (CS) visent à rendre accessibles des résultats de recherche effectuée au CIRANO afin de susciter échanges et commentaires. Ces cahiers sont écrits dans le style des publications scientifiques. Les idées et les opinions émises sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

This paper presents research carried out at CIRANO and aims at encouraging discussion and comment. The observations and viewpoints expressed are the sole responsibility of the authors. They do not necessarily represent positions of CIRANO or its partners.

ISSN 1198-8177

Partenaire financier
Développement
économique, Innovation
et Exportation
Québec 

Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques*

*Joëlle Chatel-DeRepentigny[†], Claude Montmarquette[‡],
François Vaillancourt[§]*

Résumé

L'objectif de ce rapport est de dresser l'état des lieux sur l'importance et les comportements des étudiants étrangers au Québec, d'examiner les impacts économiques de leur présence et de réévaluer les politiques publiques afférentes y compris le niveau des droits de scolarité et les forfaits.

Nous définissons les impacts économiques à long et à court terme (les frais de scolarité dans les universités, dépenses de subsistance, etc.) afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux. Les impacts à long terme sont détaillés par l'entremise d'analyses sur l'intégration de ces étudiants comme futurs immigrants (une politique optimale d'immigration) et sur les variations de la balance commerciale lorsque ces étudiants choisissent de retourner dans leur pays d'origine.

Nous prenons position sur plusieurs politiques reliées aux étudiants internationaux et canadiens hors Québec, notamment sur la promotion des programmes, les droits de scolarité et les forfaits.

Nous sommes d'avis que l'expertise dans ce domaine reste à développer. Le fait que les universités aient été contraintes pendant une si longue période aux frais réglementés du MELS n'a pas permis aux établissements de développer une compétence accrue dans le domaine du recrutement international ni des produits distinctifs.

Il devrait revenir à chacune des universités et non au Ministère de définir la stratégie que l'Université juge optimale en ce qui la concerne sur les droits de scolarité et les forfaits.

Mots clés : étudiants internationaux, universités, scolarité.

* Nous remercions sans les impliquer dans cette analyse plusieurs responsables de nos institutions universitaires pour leur collaboration.

[†] CIRANO.

[‡] CIRANO et Université de Montréal, claudemontmarquette@cirano.qc.ca

[§] CIRANO et Université de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC	2
<i>D'où viennent-ils?</i>	2
<i>Où vont-ils?</i>	7
<i>Réussissent-ils mieux que les étudiants québécois?</i>	9
<i>Restent-ils au Québec après leurs études?</i>	12
SECTION 2 : DÉTERMINANTS DE LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	14
2.1. RÉSULTATS DE SONDAGE SUR LES FACTEURS DE CHOIX DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	14
2.2. NIVEAU DES DROITS DE SCOLARITÉ AU CANADA, AU QUÉBEC ET AILLEURS DANS LE MONDE	16
<i>État de la situation au Canada</i>	16
<i>État de la situation au Québec</i>	20
<i>Ailleurs dans le monde</i>	22
2.3. INFLUENCE DU FACTEUR DE PRIX DANS LA DÉCISION	26
SECTION 3 : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS À L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	30
3.1. IMPACTS SUR LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES	30
3.2. IMPACTS À COURT TERME	31
3.3. IMPACTS À LONG TERME	31
<i>Impact sur la dynamique d'intégration des immigrants</i>	31
<i>Impact sur les exportations et importations</i>	34
SECTION 4 : RECOMMANDATIONS	38
<i>Politiques d'attraction</i>	38
<i>Politique de prix</i>	42
ANNEXE : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (REVUE DE LITTÉRATURE)	49
BIBLIOGRAPHIE	58

INTRODUCTION

L'objectif de ce rapport est de dresser l'état des lieux sur l'importance et les comportements des étudiants étrangers au Québec, d'examiner les impacts économiques de leur présence et de réévaluer les politiques publiques afférentes y compris le niveau des droits de scolarité. En plus de l'introduction, le rapport se divise en trois parties factuelles et une conclusion qui contient nos recommandations. Dans un premier temps, l'importance du phénomène des étudiants étrangers dans le monde et au Canada est présentée pour ensuite discuter des caractéristiques des étudiants étrangers au Québec. La deuxième partie établit les déterminants de leur présence. Quels sont les avantages des études au Canada? Au Québec? Comment répondent-ils face à une variation des prix de l'éducation? Y a-t-il d'autres facteurs explicatifs de leur décision? Dans la troisième section, le rapport discute des avantages et inconvénients associés à l'accueil des étudiants étrangers dont leur impact sur l'économie québécoise et canadienne à court et long terme. Enfin, suite à la présentation des faits, une conclusion résume nos recommandations quant à la hausse des frais de scolarité et autres enjeux liés à l'analyse de cette problématique (politiques d'attraction, distribution des forfaits, etc.).

SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC

Avant de nous pencher sur les étudiants étrangers au Québec, traitons brièvement du phénomène dans une perspective mondiale. Le nombre d'étudiants étrangers⁵ dans le monde a augmenté récemment et continuera d'augmenter dans les prochaines années selon les données de l'UNESCO qui prévoit sept millions d'étudiants en 2020, en comparaison avec 3,3 millions aujourd'hui (UNESCO, 2009). Face à ce phénomène, plusieurs pays, tels l'Australie ou le Royaume-Uni, se dotent de plans d'actions stratégiques pour s'accaparer d'une plus grande part de ce marché grandissant (Bang Marketing, 2011). Sans faire mauvaise figure, le Canada ne concurrence pas les plus grands joueurs dans le secteur de l'éducation internationale et sa place reste modeste en comparaison aux pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Il se classait en 6^e position en 2008 avec 5,5 % de la part mondiale des étudiants étrangers derrière les États-Unis (18,7 %), le Royaume-Uni (10 %), l'Allemagne (7,3 %), la France (7,3 %) et l'Australie (6,9 %). (OCDE, 2010)

Au Québec, l'offre d'éducation bilingue est un atout intéressant et relativement rare sur le marché de l'éducation postsecondaire. « En effet, malgré son visage français, le Québec est en mesure d'offrir des programmes en français ou en anglais, et même des cursus bilingues, sans avoir à créer de cours ou de programmes particuliers comme en France ou dans les pays scandinaves. De plus, les étudiants ont la possibilité dans leur vie quotidienne (surtout à Montréal), d'évoluer dans un milieu francophone ou anglophone, voire bilingue (Bang Marketing, 2011) ». Il y a donc beaucoup à faire dans le développement de ce nouveau marché, puisqu'à ce jour le développement de l'offre de cours en anglais est controversé vu le statut privilégié de la langue française au Québec.

D'où viennent-ils?

Au 1^{er} décembre 2009, le Québec accueillait 30 593 étudiants étrangers⁶ dans ses établissements universitaires (CIC, 2011). De ce total, environ la moitié provient de la France. Le fait que les étudiants français soient exemptés des frais de scolarité étrangers et paient les mêmes frais que les Québécois soit

⁵ L'OCDE définit les étudiants étrangers comme « les personnes admises dans un autre pays que le leur habituellement en vertu de permis spéciaux ou des visas, dans le but spécifique de suivre un cours particulier, d'étudier dans un établissement agréé du pays d'accueil. » Les données recensent donc l'ensemble des étudiants inscrits à une formation universitaire donnant lieu à la délivrance d'un diplôme de l'université d'accueil (généralement à l'issue d'une formation d'une durée d'au moins un an).

⁶ « Les étudiants étrangers sont les résidents temporaires entrés au Canada principalement afin d'y étudier et ayant obtenu un permis d'études (avec ou non d'autres types de permis). Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, la personne inscrite à un programme d'études d'une durée égale ou inférieure à six mois n'a pas besoin de permis d'études. Sont exclus du groupe des étudiants étrangers les résidents temporaires dont la venue au Canada s'explique principalement par des motifs autres que les études, mais qui pourraient avoir aussi obtenu un permis d'études. » (CIC, 2009)

environ 1 400 \$ par session n'est sûrement pas étranger à cette forte proportion⁷. Selon un rapport de Bang Marketing paru en 2011, le Québec a développé une dépendance envers la France. De plus, le fait qu'il existe une certaine disparité structurelle et stratégique entre les établissements dans le domaine du recrutement étranger, une forte concurrence entre les universités francophones et une vision marketing accusant un certain retard sur les meilleures pratiques font que l'on ne profite pas vraiment de l'afflux de pays tels que la Chine et l'Inde.

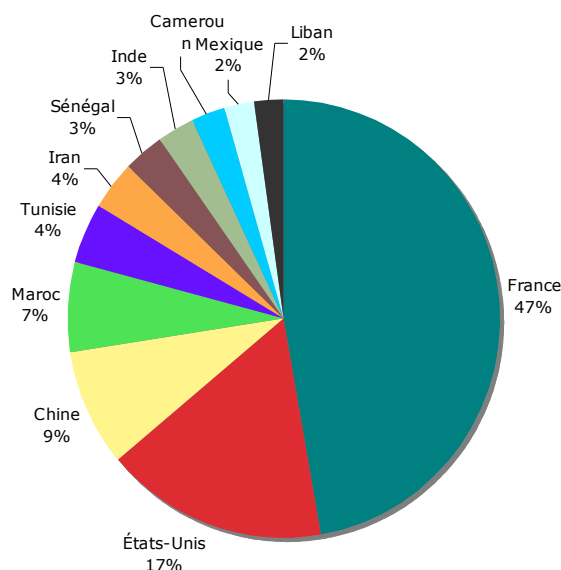
« La santé de l'éducation internationale au Québec est à l'image des tendances observées mondialement, quoique moins spectaculaire. La population d'étudiants internationaux au Québec a crû moins rapidement qu'ailleurs au cours des dernières années. Entre 2001 et 2009, cette croissance se chiffrait ici à près de 41 % [étudiants universitaires] alors qu'on observait des taux de croissance de 62 % en France, de 146 % en Nouvelle-Zélande et de 150 % en Australie! » Bang Marketing, 2011 (p.23).

En effet, dans le monde, la mobilité étudiante est un phénomène en croissance. La Chine et l'Inde représentent à eux seuls 20 % du marché mondial des étudiants étrangers. Ceci s'explique par le fait que ces pays ne possèdent pas les structures adéquates pour répondre à la croissance de leur demande intérieure pour l'éducation universitaire (Bang Marketing, 2011). Les analyses effectuées par IDP Education Australia (via AUCC 2011) estiment qu'en 2025, 47 % des étudiants étrangers dans le monde seront d'origine asiatique. Alors qu'au Québec, les parts de l'Inde et de la Chine ne donnent qu'un total cumulé de 12 %. La figure 1 présente la répartition des effectifs des étudiants étrangers au Québec pour les 11 principaux pays d'origine de ces étudiants en 2009.

⁷ À noter que les étudiants étrangers d'origine française venant étudier au Québec en vue de l'obtention du diplôme d'une université québécoise paient les frais de scolarité des Québécois, alors que les étudiants en échange paient les frais de scolarité de leur université en France (entre 230 \$ et 800 \$). (Université de Montréal – Payer ses études et Étudiants à l'étranger – Les frais de scolarité en France).

Figure 1

Répartition des effectifs étrangers dans les universités québécoises en 2009



Source: MELS – Statistiques et indicateurs de l'éducation

De façon générale, les principaux pays d'accueil des étudiants étrangers sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie représentant au total d'environ 36 % du marché de l'éducation internationale (OCDE, 2010). Ce résultat nous permet de penser que la langue d'enseignement qui prime est l'anglais. Un autre indice de cette prédominance de l'enseignement en anglais s'observe dans la comparaison des effectifs universitaires entre les établissements francophones et anglophones au Québec présentée au tableau 3. On remarque que les établissements francophones attirent davantage d'étudiants issus de la francophonie, alors que les universités anglophones sont plus ouvertes sur le monde. Par exemple, les universités anglophones attirent 1 071 étudiants de la Chine (11,5 %), alors que les universités francophones en attirent 273 soit 2,3 % de la population totale des étudiants étrangers. De plus, on note que la France envoie des étudiants étrangers dans les universités québécoises francophones et anglophones, et ce, dans des proportions importantes (46,7 % pour les universités francophones et 11,5 % dans les universités anglophones). Comme l'usage de l'anglais est plus universel que celui du français, l'offre de cours dans cette langue est attrayante pour davantage de groupes linguistiques. Alors

que l'offre en français cible un marché plus restreint⁸, puisqu'elle attire davantage d'étudiants du bassin francophone. Tel qu'expliqué dans le rapport de la firme Bang Marketing (2011), la dualité linguistique dans les établissements d'éducation au Québec représente un atout dans la mesure où la province peut ainsi bénéficier de deux clientèles différentes dans le marché mondial.

Tableau 1 : Répartition de l'effectif étudiants étrangers des universités québécoises, selon le pays de citoyenneté, par langue d'enseignement des universités en 2007*, %

Universités francophones			Universités anglophones		
Pays	EÉE	Part en %	Pays	EÉE	Part en %
France	5 597	46,8	États-Unis	2 681	28,9
Maroc	852	7,1	Chine	1 071	11,5
Tunisie	533	4,5	France	1 067	11,5
Sénégal	389	3,2	Inde	294	3,2
Cameroun	333	2,8	Corée du Sud	252	2,7
Chine	273	2,3	Iran	225	2,4
Côte d'Ivoire	258	2,2	Liban	185	2,0
Gabon	204	1,7	Pakistan	176	1,9
Haïti	200	1,7	Mexique	168	1,8
Mexique	199	1,7	Royaume-Uni	163	1,8
Algérie	164	1,4	Allemagne	163	1,8
Autres	2 954	24,7	Autres	2 825	30,5
Total	11 956	100,0	Total	9 270	100,0

Source: MELS – Statistiques et indicateurs de l'éducation

*Étudiants étrangers inclus tout étudiant qui n'est ni canadien, ni résident permanent, ni un indien et qui est inscrit dans les réseaux d'enseignement québécois au trimestre d'automne, données excluant les résident(e)s en médecine, les auditeurs/trices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiant(e)s en situation d'accueil.

**EÉE : Effectifs étudiants étrangers

Notons aussi la présence constante des étudiants canadiens non-québécois. En effet, bon an mal an, le Québec accueille une dizaine de milliers d'étudiants dans ses établissements universitaires. Les données estimées du MELS rapportées dans une publication du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009) établit l'effectif étudiant canadien (hors-Québec) incluant les étudiants non soumis au montant forfaitaire à 12 871 en 2005-2006, 12 914 en 2006-2007, 12 648 en 2007-2008 et 12 689 en 2009-2010. De plus, l'augmentation des montants forfaitaires fait en sorte que leur présence rapporte des revenus de plus en plus importants pour le MELS. Le tableau 1 montre l'évolution des revenus provenant des montants forfaitaires depuis 2000-2001 à 2008-2009 pour les universités du Québec.

⁸ En effet, l'anglais est la langue première de 328 millions d'habitants dans le monde contre 67,8 pour le français. (Ethnologue – Languages of the world)

Entre 2000-2001 et 2008-2009, les revenus pour le ministère ont augmenté de 17,9 millions à 38 millions de dollars.

Tableau 2 : Revenus provenant des montants forfaitaires des étudiants canadiens (hors-Québec) (en milliers de dollars)

Université	2000-2001		2005-2006		2008-2009	
	M\$	Total (%)	M\$	Total (%)	M\$	Total (%)
Bishop's	1 769,1	9,9 %	2 881,7	8,8 %	3 385,3	8,9 %
Concordia	3 527,0	19,7 %	6 789,0	20,8 %	7 924,1	20,9 %
Laval	347,4	1,9 %	564,8	1,7 %	760,3	2,0 %
McGill	11 133,2	62,2 %	19 950,5	61,2 %	23 480,8	61,9 %
Montréal	242,0	1,4 %	898,8	2,8 %	887,6	2,3 %
HEC	73,4	0,4 %	108,4	0,3 %	116,8	0,3 %
Polytechnique	42,0	0,2 %	108,6	0,3 %	94,5	0,2 %
Sherbrooke	153,1	0,9 %	293,3	0,9 %	213,8	0,6 %
Du Québec	609,8	3,4 %	980,0	3,0 %	1 096,2	2,9 %
Revenus MELS	17 897,0	100,0 %	32 575,1	100,0 %	37 959,4	100 %
Montants forfaitaires (en dollars)	68,0		99,4		117,01	
EEETP* soumis au montant forfaitaire	-		10 921,8		10 813,79	

Source : Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2000-01, 2005-06, 2008-09

*EEETP : Effectif étudiant équivalent à temps plein

Il est aussi intéressant de constater que les principales universités d'accueil des étudiants canadiens non-québécois sont McGill, Concordia et Bishop's. À elles seules, ces trois universités comptent près de 92 % des étudiants canadiens non-québécois étudiant au Québec. En prenant en compte les fortes proportions d'étudiants américains et chinois (26 % au total) dans les universités québécoises (figure 1), cette donnée vient vérifier l'idée que l'éducation anglophone est une part non négligeable du marché de l'éducation au Québec.

Le rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009) nous indique que ces étudiants proviennent principalement de l'Ontario, puis de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick. Les données publiées par l'Université McGill (tableau 3), représentant 61,9 % du total d'étudiants canadiens non-québécois au Québec, semblent concorder avec cette observation. Seul le pourcentage observé pour le Nouveau-Brunswick est décalé du reste. Une hypothèse serait une plus

forte présence des étudiants du Nouveau-Brunswick dans les universités francophones étant donné que 32,3 % de la population étaient de langue française selon le recensement de 2006⁹.

Tableau 3 : Répartition par provinces (Québec exclu) des étudiants canadiens hors-Québec et résidents permanents (temps plein et temps partiel) pour l'Université McGill

	A 2005		A 2009	
Alberta	541	6,8 %	634	7,3 %
Colombie-Britannique	1220	15,3 %	1625	18,7 %
Manitoba	145	1,8 %	145	1,7 %
Nouveau-Brunswick	109	1,4 %	135	1,6 %
Terre-Neuve	51	0,6 %	64	0,7 %
Nouvelle-Écosse	278	3,5 %	224	2,6 %
Territoires du N-O	7	0,1 %	5	0,1 %
Ontario	4541	57,0 %	4827	55,4 %
Île-du-Prince-Édouard	36	0,5 %	37	0,4 %
Saskatchewan	100	1,3 %	127	1,5 %
Autres	932	11,7 %	883	10,1 %
Total	7960	100,0 %	8706	100,0 %

Source: Université McGill, Enrolment services

[En ligne] <http://www.mcgill.ca/es/registration-statistics/fall2009/>

Outre cela, dans la majorité des données présentées dans notre rapport, la distinction est rarement faite entre les étudiants québécois, canadiens non-québécois, résidents permanents et étudiants étrangers. La plupart des données recensées ne représentent que deux catégories soit celle des étudiants canadiens (incluant résidents permanents) et celle des étrangers (citoyenneté autre que canadienne).

Où vont-ils?

Les données du MELS nous donnent des indications sur la répartition des étudiants étrangers selon les cycles d'études et selon les établissements universitaires choisis pour effectuer leurs études. Les données compilées à cet effet sont présentées dans les figures 2, 3 et 4. La Figure 2 indique que la majorité des étudiants étrangers font des études universitaires de premier cycle. Cependant, 34 % des

⁹ La moyenne de la part de la population francophone (en %) pour les autres provinces canadiennes est de 2,4 %. Calculs de l'auteur et Trésor de la langue française au Québec – Université Laval [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/nbrunswick.htm>

étudiants étrangers sont inscrits au 2^e et 3^e cycle contre 22 % des étudiants canadiens et résidents permanents.

La figure 3 nous apprend que mise à part l'Université Laval, les universités accueillant le plus d'étudiants étrangers au Québec sont toutes des universités établies à Montréal; on y retrouve 75 % de ces étudiants. Il semble que Montréal soit un pôle d'attraction pour les étudiants qui y apprécient particulièrement la qualité du milieu de vie, l'attrait économique de la ville, ainsi que la renommée de ses institutions d'enseignement (Sondage CROP, 2006). La figure 3 vient aussi confirmer que les études en anglais sont particulièrement importantes dans le marché de l'éducation internationale, puisque 40 % des étudiants étrangers se partagent entre l'Université McGill et Concordia. Les trois principales universités francophones (UQAM, Université de Montréal et Université Laval) occupent une part similaire du marché pour un total d'environ 30 %. Ces chiffres peuvent être expliqués en partie par le plus grand nombre d'universités francophones au Québec qui a pour conséquence d'intensifier la concurrence sur le marché de l'enseignement en français (Bang Marketing 2011).

La figure 4 nous montre que les programmes les plus populaires sont les sciences appliquées et l'administration avec chacun environ 20 % du marché.

Figure 2 : Répartition des inscriptions selon l'établissement universitaire, automne 2008

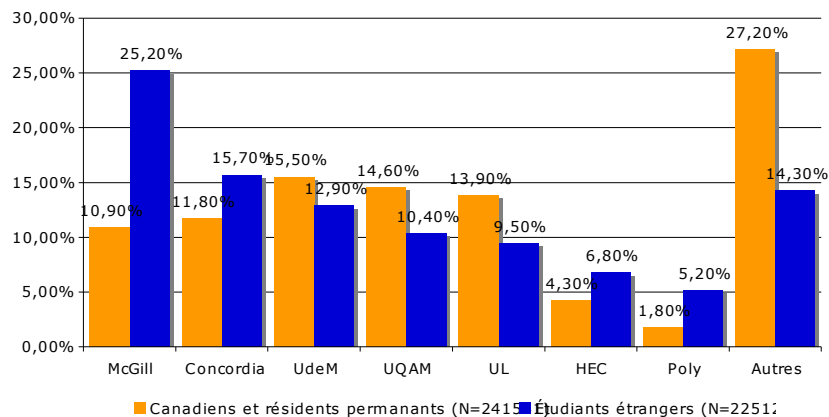


Figure 3 : Répartition des inscriptions selon le cycle universitaire, automne 2008

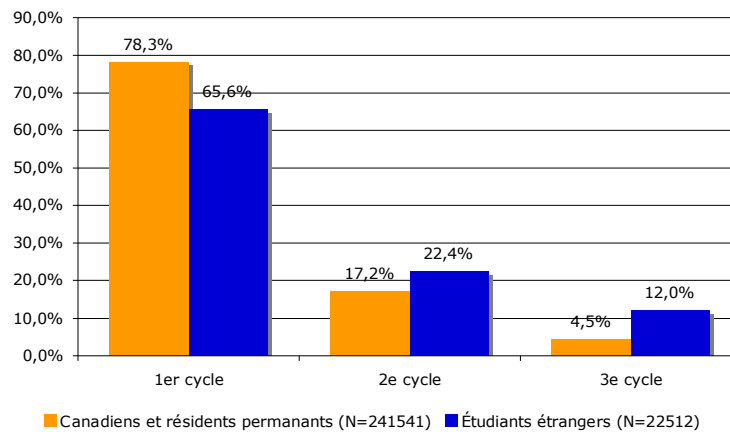
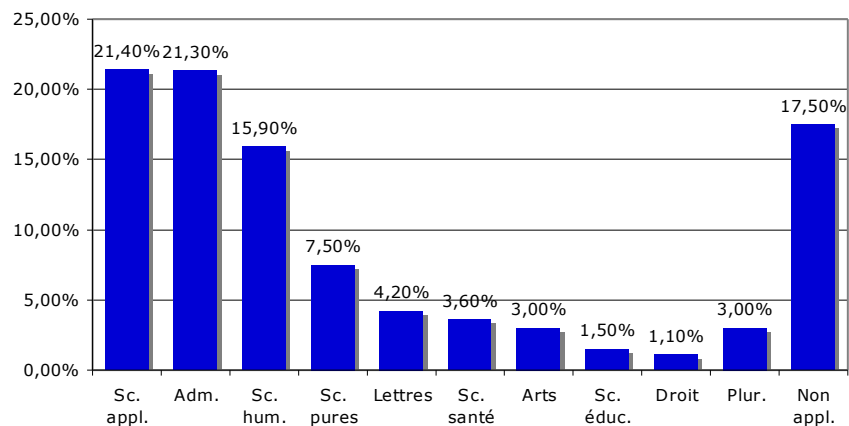


Figure 4 : Répartition des inscriptions dans les universités québécoises selon les domaines d'études, automne 2008



Source (figures 2,3 et 4) : MELS, système GDEU via CREPUQ (2010)

Selon la définition utilisée par le MELS, les étudiants étrangers incluent les étudiants en échange.

Réussissent-ils mieux que les étudiants québécois?

Plusieurs sources ont tenté de définir le taux de réussite des étudiants étrangers. L'intérêt est de savoir si ces étudiants améliorent la qualité des institutions d'accueil ou alors en diminuent le succès. Il est aussi de l'intérêt de l'université de s'attirer les meilleurs candidats. Nous pourrions en effet penser que cela est un bon indicateur du prestige ou de la qualité du diplôme de leur institution. Les tableaux 4 et 5 compilés par le MELS nous donnent de l'information sur les taux de diplomation et de réussite des étudiants étrangers et canadiens/résidents permanents. Pour le tableau 4, la définition du taux de diplomation n'est pas indiquée et les chiffres obtenus sont différents du taux de réussite. Comme les

données sont légèrement inférieures à celles obtenues dans le tableau 5, une hypothèse serait que le taux de diplomation exclut les étudiants qui, à la fin de la période étudiée, sont encore dans le programme sans l'avoir terminé. Ceci pourrait expliquer la différence entre les résultats.

Le rapport du MELS (2010) nous indique aussi les taux de diplomation pour la cohorte de 2002 selon les cycles et les pays d'origine d'où proviennent le plus grand nombre d'étudiants étrangers. Il en ressort que, pour le baccalauréat, les étudiants des États-Unis ont un taux de diplomation de 84,7 %, La France a un taux de 76,7 % et la Chine 67,8 %, alors que le Liban et le Maroc ont des résultats de 59,1 % et 56,4 % respectivement. Pour le niveau de la maîtrise, la Chine a le meilleur taux de diplomation avec 90,4 % et pour le doctorat, la France est à la tête de ces 4 pays avec 59,8 % de diplômés contre 43,3 % pour la Chine et 28,6 % pour les États-Unis. Les accords permettant la cotutelle entre la France et le Québec pourraient avoir augmenté le taux de diplomation au doctorat pour les étudiants originaires de la France. Cependant, étant donné que ces étudiants doivent passer au moins 3 trimestres d'étude au Québec et y défrayer les frais de scolarité (Cotutelle France-Québec, 2002), il n'est pas erroné de les considérer parmi l'effectif des étudiants étrangers.

Tableau 4 : Taux de diplomation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat (citoyens canadiens, résidents permanents et étudiants étrangers), automne 2008 (cohorte automne 2002), Québec, %

Cycle	Canadiens, rés. permanents	Étrangers
Baccalauréat	76,30 %	73,10 %
Maîtrise	72,40 %	78,40 %
Doctorat	33,80 %	48,80 %

Source: MELS, système GDEU via CREPUQ (2010)

Tableau 5 : Taux de réussite dans les universités québécoises, selon le statut légal, selon le cycle, tous les domaines confondus, Québec, 2008, %

	Canadiens, rés. Permanents	Étrangers
Baccalauréat	79,40 %	76,40 %
Maîtrise	74,70 %	81,40 %
Doctorat (cohorte 2000)	66,50 %	69,00 %

Source : MELS (2010)

Note : Le taux de réussite correspond au taux de réussite dit « final », qui considère les personnes de la cohorte ayant obtenu leur diplôme ainsi que celles qui, à la fin de la période d'observation, persévèrent dans leurs études pour l'obtention du grade visé.

La faculté des HEC et le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) nous ont aussi fourni des renseignements sur la répartition des résultats scolaires et les taux de diplomation des étudiants étrangers inscrits dans chacun de leur établissement. Les résultats du BCEI émanent d'un sondage dans 22 établissements universitaires du Canada et sont présentés dans le tableau 6. On y voit qu'environ 50 % des étudiants étrangers ont une moyenne de A (note supérieure ou égale à 80 %) dans leurs études et que seulement 2 % des étudiants étrangers ont des résultats inférieurs à D (note égale ou inférieure à 60 %). Le bureau de la recherche institutionnelle des HEC nous indique que pour la cohorte d'automne 2005 à automne 2008, le taux de diplomation variait entre 75 % et 81 %, ce qui représenterait un taux égal ou faiblement supérieur aux citoyens canadiens¹⁰. De façon singulière, la cohorte 2002-2004 se serait démarquée de la moyenne en affichant des résultats inférieurs aux citoyens canadiens de l'ordre de 10 % à 20 %, mais cette tendance semblerait se corriger avec les cohortes plus récentes. Les étudiants d'origine française aux HEC ont aussi des taux de diplomation de 83 % à 89 % qui sont systématiquement supérieurs à la moyenne¹¹.

Tableau 6 : Répartition des étudiants internationaux au Canada selon leur moyenne en 2009, %

Note	%
A (80 % ou plus)	49 %
B (70-79 %)	36 %
C (60-69 %)	12 %
D ou moins (moins de 60 %)	2 %
Aucune réponse	2 %

Source : Bureau canadien de l'éducation internationale-BCEI (2009).

Note : L'expression « étudiants étrangers » désigne tous les étudiants qui étudient au Canada en vertu d'un permis d'étude ou d'un visa temporaire de résidence, ou qui mènent des recherches en vertu d'un permis de travail.

Enfin, le tableau 7 présente les moyennes générales (GPA) des étudiants de l'université Concordia selon leur statut de citoyenneté. Pour les étudiants canadiens hors-Québec, on observe que leur moyenne est supérieure à celle des étudiants québécois. Cependant, la moyenne des étudiants québécois est plutôt constante entre 2000 et 2010, alors que celle des canadiens diminue de 0,1 point entre les mêmes années. De façon générale, les étudiants internationaux de l'université Concordia se situent un peu en

¹⁰ Communication interne, Service de recherche institutionnelle des HEC, juin 2011

¹¹ Ici, tout porte à croire que l'on fait référence à la moyenne des étudiants en général.

dessous de la moyenne globale des étudiants. Leurs résultats se rapprochaient davantage de la moyenne québécoise en 2000, puis ils ont connu une petite baisse vers 2007, mais semblent depuis s'améliorer légèrement. Enfin, les résidents permanents ont une moyenne similaire à celle des étudiants québécois, mais inférieure à la moyenne des étudiants canadiens.

Tableau 7 : Moyenne générale des étudiants (GPA) par année et statut d'immigration pour le Québec et le Canada, 2000 à 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ÉTUDIANTS CANADIENS	2,88	2,88	2,84	2,84	2,85	2,82	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84
Canada (hors-Québec)	3,04	3,03	3,00	2,98	2,98	2,90	2,93	2,94	2,94	2,94	2,94
Québec	2,86	2,86	2,82	2,82	2,83	2,81	2,83	2,82	2,83	2,83	2,83
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	2,82	2,84	2,84	2,79	2,74	2,75	2,73	2,71	2,72	2,76	2,76
RÉSIDENTS PERMANENTS	2,98	3,04	3,00	2,98	2,95	2,91	2,89	2,86	2,82	2,83	2,82
MOYENNE	2,88	2,90	2,87	2,85	2,85	2,83	2,83	2,82	2,82	2,83	2,83

Source : Communication interne, Service de la planification et analyse institutionnelle de l'Université Concordia (septembre 2011)

Les mesures du taux de diplomation, taux de réussite ou répartition des résultats scolaires peuvent constituer de bons indicateurs, malgré toute la diversité des sources et des méthodes ou des définitions du terme « réussite » nous empêchant de tirer des données précises. Les résultats ne montrent pas d'écarts marqués entre eux et donc, on pourrait faire l'hypothèse que les étudiants internationaux réussissent en moyenne de façon similaire aux étudiants québécois.

Restent-ils au Québec après leurs études?

L'accueil d'étudiants étrangers dans le système d'éducation postsecondaire québécois devient une politique d'immigration intéressante, puisqu'on intègre à la société des gens qualifiés et avec plus de connaissances des valeurs et institutions québécoises. Ce thème sera développé plus amplement dans la section 3. Cependant, malgré les études empiriques sur les avantages à l'intégration des immigrants, encore faut-il que les étudiants étrangers désirent rester au Québec à l'issue de leurs études. Les tableaux 8 et 9, provenant respectivement d'un rapport de l'ICCCQ et d'une communication interne du service de la recherche institutionnelle des HEC, montrent les taux de rétention au Québec après les études des étudiants. On y observe que les étudiants des HEC semblent rester au Québec après leurs études de façon plus importante que la moyenne générale du Québec.

Pour les HEC, la cueillette des données consistait à appeler les différents employeurs des étudiants diplômés des cohortes 2005 à 2007 pour lesquels les coordonnées étaient disponibles. Cette méthode

est problématique vu le fort taux de contacts manquants et le biais potentiel des réponses. Malgré tout, lorsque comparés avec des réponses de sondages, les résultats obtenus n'étaient pas incohérents. Les résultats de l'ICCQ sont aussi approximatifs, puisque la vérification n'est pas faite à savoir si le requérant a satisfait les exigences du MICC et a obtenu la résidence permanente.

Tableau 8 : Taux de rétention des étudiants étrangers au Québec, 2006-2008,%

	2006	2007	2008
Nb. d'étudiants étrangers	22096	22303	n.d.
Nb. Étrangers diplômés	5357	5117	5688
Demandes de CSQ en vue de résidence perm.	1683	1829	1835
Taux de rétention	31 %	36 %	32 %

Source: MELS et MICC via ICCQ (2010)

Note : CSQ – Certificat de sélection du Québec

Tableau 9 : Taux de rétention des étudiants étrangers des HEC Montréal (cohortes 2005, 2006, 2007) %

Étudiants français	39-56 %
Étudiants étrangers (incluant Français)	60 %

Source: Communication interne, Service de la recherche institutionnelle des HEC (juin 2010)

Un rapport du Bureau Canadien de l'Éducation Internationale (2009) sonde les étudiants étrangers universitaires des établissements postsecondaires canadiens, afin de connaître leurs intentions à l'issue de leurs études. Les résultats indiquent que 51 % des étudiants universitaires prévoient demander le statut de résident permanent. De plus, 75 % des étudiants montrent de l'intérêt à travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme. De ceux-ci, 52 % disent vouloir travailler jusqu'à 3 ans après l'achèvement de leurs études. Les résultats du sondage CROP (2006) trouvent une estimation qui concorde davantage avec les résultats du tableau 8. En effet, le rapport indique que 30 % des étudiants désirent demander le statut de résident permanent au Canada, alors que 61 % des étudiants comptent retourner dans leur pays d'origine après leurs études.

SECTION 2 : DÉTERMINANTS DE LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

2.1. Résultats de sondage sur les facteurs de choix des étudiants étrangers

Le Canada est à la deuxième place de l'indice Vivre Mieux créé par l'OCDE qui compare les pays sur différents plans tels les revenus, l'habitation, l'emploi, la communauté, l'éducation, l'environnement, la satisfaction de la vie, l'équilibre travail-loisir, la santé, la gouvernance et la sécurité. Il se classe au 2^e rang en termes de satisfaction générale de la vie et au 3^e rang de l'indice d'éducation. Ceci nous semble un bon indicateur de l'image que le Canada projette à l'international. Cette information a un effet positif sur l'image de marque du Canada et l'image du Québec bénéficie de ceci. Le Québec présente d'ailleurs plusieurs attributs intéressants aux yeux des étrangers venant étudier dans la province comme la chaleur et la proximité des gens, la vie culturelle riche, le coût de la vie et des frais de scolarité abordables, l'ouverture, etc. (Bang Marketing 2011). La présente section propose un survol des sondages ayant été effectués auprès de la communauté d'étudiants étrangers au Canada et au Québec (plus particulièrement à Montréal).

En premier lieu, le rapport du Bureau Canadien de l'Éducation Internationale a effectué un sondage en 2009 auprès de 5 925 étudiants étrangers de 22 établissements universitaires et 4 collèges canadiens. Cette étude demandait aux étudiants étrangers d'indiquer quelles étaient les raisons ayant été très importantes dans leur processus de décision lors du choix du pays et de l'université d'étude. Il en ressort que la qualité de l'éducation au Canada est la caractéristique la plus importante dans la décision d'un étudiant de venir faire son diplôme au pays (73 % des répondants). L'image du Canada comme un pays sécuritaire est aussi dans les priorités de 64 % des étudiants. De plus, on note que 58 % des étudiants apprécient l'offre bilingue dans la langue d'enseignement du programme d'étude, le prestige du diplôme canadien (57 %) et la réputation générale du pays (51 %).

La firme CROP (2006) a fait enquête auprès de 2 553 étudiants internationaux inscrits aux sessions automne 2005 et hiver 2006 d'une université de la région de Montréal (pas nommée dans l'étude). Dans l'ordre, les raisons les plus importantes dictant le choix de faire des études à l'étranger sont l'établissement d'enseignement (33 %), le pays (29 %) et la ville (28 %). Les facteurs déterminants dans le choix d'une université sont la langue d'enseignement, le prestige des diplômes décernés, la renommée d'un programme précis et le coût des études. De plus, 72 % des répondants ont insisté sur la bonne

réputation de Montréal au niveau international, de même que 67 % des étudiants étrangers questionnés voient la ville de Montréal et la province de Québec comme des sociétés ouvertes. Ce qui ne manque pas de jouer en faveur de la province lorsque vient le temps pour les étudiants de choisir une société d'accueil. D'autres arguments comme la présence de la langue anglaise (68 %), la réputation de l'institution d'enseignement (77 %), l'expérience culturelle différente (81 %) sont aussi nommés parmi les arguments en faveur de Montréal. De plus, les étudiants ayant choisi principalement Montréal comme lieu d'études valorisaient particulièrement la possibilité de parler français (7/10, où 10 est le plus important), le coût de la vie (6,7/10) et l'ouverture de la métropole (7,8/10).

Du point de vue financier, 56 % des étudiants ne disposent d'aucune aide financière pour payer les droits de scolarité et frais de subsistance. Les plus grandes sources de revenus sont les parents (membres de la famille, tuteurs), l'épargne personnelle et l'emploi. Malgré cela, seulement 32 % des étudiants disent avoir eu de la difficulté à trouver les fonds nécessaires au financement de leurs études, 44 % trouvent que le coût des études est peu important et 64 % ne mettent pas l'aide financière offerte par l'établissement dans la liste des facteurs déterminants de leur choix d'université.

Ces résultats nous donnent donc une idée de l'image du Québec auprès des étudiants étrangers. L'ouverture de notre société, l'attrait du bilinguisme, la qualité de nos diplômes et institutions influencent le choix des étudiants lors de la planification de leurs études supérieures à l'étranger. Alors que le coût des études est mentionné, mais ne semble pas être vu comme une finalité en soi.

Malgré cela, les universités doivent se questionner par rapport au niveau des droits de scolarité exigés dans chacun de leur cursus scolaire. La commercialisation de l'éducation amène une dimension de compétition dans le marché. Dès lors, les universités doivent se positionner sur le plan des frais de scolarité demandés. La prochaine section dresse le portrait général de l'état actuel des droits de scolarité au Canada, puis plus précisément sur le fonctionnement du système de forfaits québécois pour ensuite faire une revue générale des pratiques dans des pays similaires à des fins de comparaison.

2.2. Niveau des droits de scolarité au Canada, au Québec et ailleurs dans le monde

État de la situation au Canada

La moyenne¹² canadienne des droits de scolarité à acquitter par un étudiant étranger pour le premier cycle universitaire est de 16 768 \$ pour l'année 2010-2011 soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2009-2010. La tendance à la hausse des frais de scolarité a été observée dans la majorité des provinces. À l'exception du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve/Labrador dont les frais sont demeurés plutôt stables, les provinces ont augmenté leurs droits de scolarité d'environ 5,9 % entre 2009-10 et 2010-11. Les étudiants étrangers au Québec et en Saskatchewan sont ceux qui ont vu leur facture augmenter le plus, de l'ordre de 25,2 % et 10,3 % respectivement (Statistique Canada, Le Quotidien, 16 sept. 2010).

Le tableau 10 présente les échelles de frais de scolarité appliqués par les provinces canadiennes pour l'année académique 2010-2011 pour le programme arts et humanités. Si on compare les médianes des intervalles du tableau 9 pour le premier cycle universitaire, le Québec se classe au quatrième rang derrière la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta. Malheureusement, la comparaison n'est pas disponible pour d'autres programmes (ex. : administration et génie, les plus populaires au sein des étudiants étrangers), mais cet exercice demeure intéressant à des fins de comparaison d'ordre de grandeur entre les échelles de droits de scolarité des provinces.

Tableau 10 : Frais de scolarité universitaires d'une année académique pour les étudiants étrangers à temps plein au Canada, par province, 2010-2011 (programme arts et humanités), en \$

Province	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycle
Terre-Neuve et Labrador	8 800	1 896 – 3 549
Île-du-Prince-Édouard	10 034	4 854 – 7 281
Nouvelle-Écosse	8 233 – 14 100	5 735 – 19 467
Nouveau-Brunswick	8 343 – 14 112	7 260 – 9 384
Québec	14 460 – 16 160	9 078 – 20 000
Ontario	8 000 – 23 478	5 650 – 26 764
Manitoba	5 990 – 13 258	4 170 – 7 937
Saskatchewan	12 298 – 14 162	2 000 – 7 078
Alberta	8 773 – 17 995	5 500 – 21 546
Colombie-Britannique	9 540 – 21 118	2 600 – 33 667

Source : Statistique Canada, via AUCC – Publications et ressources

¹² Le texte ne mentionne pas s'il s'agit de la moyenne pondérée par nombre d'étudiants par province ou non.

Les hausses décrites précédemment portant sur les droits de scolarité par province s'étendent entre les années 2009-2010 et 2010-2011. Il est aussi intéressant d'observer la variation des frais sur une période plus importante. Le tableau 11 compare les variations entre les médianes des frais de scolarité observés selon les provinces entre les années académiques 2006-2007 et 2010-2011. On peut y voir une tendance globale à la hausse des droits de scolarité pour toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse qui restent plutôt stables. Les provinces ayant vu les montants des droits augmenter le plus sont le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan.

Tableau 11 : Frais de scolarité universitaires d'une année académique pour les étudiants étrangers à temps plein au Canada, par province, médianes (programme arts et humanités, 1^{er} cycle), en \$

Province	2006-2007	2010-2011	Variation (%) (selon l'intervalle entre les médianes)
Terre-Neuve et Labrador	8 780	8 800	0,23
Île-du-Prince-Édouard	8 970	10 034	11,86
Nouvelle-Écosse	8 233 – 14 349	8 233 – 14 100	-1,10
Nouveau-Brunswick	7 843 – 12 810	8 343 – 14 112	8,72
Québec	10 068 – 12 930	14 460 – 16 160	33,14
Ontario	6 900 – 16 800	8 000 – 23 478	32,82
Manitoba	5 573 – 8 283	5 990 – 13 258	39,42
Saskatchewan	8 489 – 11 482	12 298 – 14 162	32,49
Alberta	8 000 – 15 767	8 773 – 17 995	12,62
Colombie-Britannique	9 248 – 17 667	9 540 – 21 118	13,9

Source : Statistique Canada, via Réseau des CÉC – Cost of Education and Living in Canada et calculs de l'auteur

Malgré ces importantes hausses, le tableau 12 qui suit nous montre que les provinces avec les droits de scolarité à acquitter les plus élevés sont aussi celles où l'on retrouve le plus haut pourcentage d'étudiants étrangers au pays. De plus, les parts des provinces n'ont pas beaucoup évolué depuis les dernières années ce qui pourrait montrer que d'autres facteurs que les frais de scolarité influencent le choix de la province ou de l'institution d'éducation. En effet, comme nous l'avons dans la section précédente, les arguments qui priment lors du choix d'un établissement d'enseignement sont plutôt la qualité et la renommée du diplôme, la réputation du pays, la présence de programme particulier, etc.

Tableau 12 : Répartition en pourcentage des étudiants étrangers¹³ (au total) par province et territoires de 2000 à 2009, Canada, %

Provinces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
T.-N.-L.	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,8
Î.-P.-É.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
N.-É.	2,7	2,7	3,0	3,2	3,3	3,3	3,2	3,1	3,3	3,4
N.-B.	1,5	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7
Québec	19,1	17,6	16,3	15,7	15,4	15,1	15,2	15,4	15,7	15,6
Ont.	35,2	36,0	37,4	37,7	37,8	37,6	37,5	37,2	36,9	37,2
Manitoba	2,4	2,3	2,4	2,6	2,9	2,0	3,0	3,0	2,7	2,7
Saskatchewan	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0
Alberta	8,2	7,8	7,4	7,4	7,3	7,4	7,6	7,9	8,1	7,9
Colombie-B.	27,7	29,0	28,8	28,4	28,3	28,6	28,5	28,5	28,2	28,3
Territoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Citoyenneté et immigration Canada (2010)

Pour les étudiants canadiens, les frais à acquitter sont présentés dans le tableau 13. Ce tableau est utile en guise de comparaison entre les frais d'un étudiant dans sa province d'origine et les frais de ce même étudiant s'il vient faire ses études au Québec. Pour préciser la comparaison, le tableau 14 distingue les frais selon certaines disciplines pour les trois provinces les plus présentes dans le marché de l'éducation interprovinciale du Québec selon les résultats présentés dans le tableau 13.

Tableau 13 : Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à temps complet du premier cycle, par province de 2006-2007 à 2010-2011

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	moyenne (\$)				
Canada	4 400	4 558	4 747	4 942	5 138
T.-N.-L.	2 633	2 632	2 619	2 624	2 624
Î.-P.-É.	4 920	4 440	4 530	4 969	5 131
N.-É.	6 422	6 110	5 877	5 752	5 495
N.-B.	5 470	5 590	5 479	5 516	5 516
Ont.	5 155	5 388	5 667	5 985	6 307
Man.	3 319	3 271	3 238	3 408	3 588
Sask.	4 774	5 015	5 064	5 173	5 431
Alb.	4 763	5 122	5 308	5 240	5 318
C.-B.	4 740	4 922	4 746	4 706	4 802

Source : Statistique Canada et Centre de la Statistique de l'Éducation

¹³ « Étudiants étrangers : Résidents temporaires entrés au Canada principalement afin d'y étudier et ayant obtenu un permis d'études (avec ou non d'autres types de permis). Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, la personne inscrite à un programme d'études d'une durée égale ou inférieure à six mois n'a pas besoin de permis d'études. Sont exclus du groupe des étudiants étrangers temporaires dont la venue au Canada s'explique principalement par des motifs autres que les études, mais qui pourraient avoir aussi obtenu un permis d'études. » (Citoyenneté et immigration Canada)

Tableau 14 : Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à temps complet du premier cycle selon la discipline par province (moyenne \$)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Canada	4 400	4 558	4 747	4 942	5 138
Sciences humaines	4 336	4 342	4 364	4 525	4 660
Commerce, gestion et admin. publique	4 195	4 637	4 978	5 191	5 422
Génie	4 943	5 099	5 319	5 577	5 881
Droit	7 155	7 382	8 030	8 229	8 697
Médecine	9 659	10 029	9 821	9 815	10 244
Sciences sociales et de comportements	4 041	4 165	4 251	4 431	4 590
Dentisterie	..	12 516	13 290	13 917	14 701
Pharmacie	..	4 215	8 366	8 783	9 250
Ont.	5 155	5 388	5 667	5 985	6 307
Sciences humaines	4 431	4 616	4 775	4 986	5 208
Commerce, gestion et admin. publique	5 264	6 083	6 419	6 911	7 316
Génie	6 768	6 983	7 326	7 766	8 304
Droit	10 476	10 962	10 747	11 313	12 157
Médecine	15 297	16 003	16 540	17 380	18 400
Sciences sociales et de comportements	4 434	4 585	4 779	4 976	5 198
Dentisterie	..	19 948	20 966	22 639	24 450
Pharmacie	19 002	19 551	20 974
C.-B.	4 740	4 922	4 746	4 706	4 802
Sciences humaines	4 675	4 816	4 470	4 380	4 470
Commerce, gestion et admin. publique	4 743	4 914	4 567	4 385	4 473
Génie	4 395	4 400	4 484	4 675	4 768
Droit	7 437	7 592	9 104	9 193	9 376
Médecine	10 701	10 920	11 133	11 356	11 583
Sciences sociales et de comportements	4 702	4 808	4 502	4 554	4 648
Dentisterie	..	10 920	11 133	11 356	11 583
Pharmacie	..	6 090	6 198	6 322	6 449
Alb.	4 763	5 122	5 308	5 240	5 318
Sciences humaines	4 610	4 838	4 850	5 063	5 139
Commerce, gestion et admin. publique	4 532	4 720	4 842	5 043	5 119
Génie	4 562	4 711	4 925	4 485	4 551
Droit	9 328	9 539	10 229	8 295	8 420
Médecine	11 313	11 610	12 197	10 196	10 350
Sciences sociales et de comportements	4 644	4 793	4 873	5 072	5 148
Dentisterie	..	17 761	18 578	19 340	19 630
Pharmacie	..	4 686	4 900	5 101	5 177

Source : Statistique Canada et Centre de la Statistique de l'Éducation

Comme le tableau 14 le suggère, il y a beaucoup plus de variations dans les droits de scolarité selon les disciplines que ne nous le laisseraient croire les moyennes provinciales. Ceci nous permet de penser que la politique de prix actuelle au Québec, soit un prix unique pour toutes les disciplines, n'est pas la plus appropriée. Ce dernier point sera élaboré davantage à la section 4 (Recommandations).

État de la situation au Québec

Au Québec, les étudiants étrangers doivent déboursier des frais de scolarité augmentés par rapport aux étudiants québécois. Ainsi, des forfaits sont établis selon les types de diplômes et les cycles d'études. Pour l'année académique 2010-2011, les étudiants étrangers doivent s'acquitter des droits de base de 68,93 \$ par crédit et, en plus, déboursent un montant forfaitaire par crédit selon leur secteur d'activités de 375,57 \$ ou 427,01 \$. Les étudiants canadiens non-québécois doivent eux aussi s'acquitter d'un montant forfaitaire fixé à 123,01 \$ par crédit, ce qui correspond à un montant de 5 758,40 \$ pour une année académique. Selon les règles budgétaires 2009-2010, les revenus provenant de ces forfaits sont retournés au MELS qui en remet ensuite une partie (8 % en 2010) aux universités au prorata de leur effectif d'étudiants étrangers à partir des données de l'année universitaire précédente de deux périodes. Les montants font ensuite l'objet d'un recomptage partiel lors de l'année en cours et d'un ajustement final lorsque les données définitives sont connues. De plus, en sus des montants forfaitaires imposés par le gouvernement, les établissements universitaires peuvent réclamer des frais supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 % du montant forfaitaire à des fins de financement pour la promotion de leurs programmes à l'étranger, pour le recrutement des étudiants internationaux et pour leur encadrement. Par exemple, pour les programmes de sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique et lettres, l'Université de Montréal devrait charger 375,57 \$ par crédit. En ajoutant les frais supplémentaires facultatifs de 10 %, on obtient le montant réel de 413,39 \$ par crédit qui est aussi celui affiché sur le site de l'université à la section *Payer ses études*.

Certains étudiants font toutefois l'objet d'exemptions spéciales du gouvernement. Parmi ceux-ci, les étudiants inscrits aux études de doctorat, les étudiants en rédaction d'un mémoire de maîtrise, les étudiants en stage de résidence en médecine, les étudiants de programmes contingentés visés par les ententes intergouvernementales du Québec avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, les étudiants inscrits dans les études de langue, de littérature ou d'études québécoises. Aux termes d'une entente avec la France, tous les étudiants possédant un passeport français sont aussi exemptés de payer le montant forfaitaire. Il y a ici une distinction à faire entre les étudiants en échange et les étudiants

internationaux. En effet, les étudiants en échange paient les droits de scolarité français et obtiennent leur diplôme de leur université en France. Ces étudiants viennent étudier pour une durée d'un à deux trimestres. Les étudiants internationaux sont les étudiants qui viennent étudier au Québec pour une durée d'un an et plus et qui reçoivent leur diplôme d'une université québécoise. Ceux-ci détiennent un permis d'études et paient les frais de scolarité des étudiants québécois. Certains pays de la francophonie profitent aussi de quotas d'exemption¹⁴. Le tableau 14 ci-dessous résume les différents frais à acquitter par les étudiants étrangers.

Tableau 14 : Frais de scolarité pour les étudiants étrangers au Québec, par groupe de disciplines et par cycle, \$ trois années

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Droits de base			
par crédit	62,27	65,60	68,93
Montants forfaitaires (par crédit) pour un étudiant étranger			
1er cycle (groupe A)	325,00	347,75	375,57
(autres)	369,52	395,38	427,01
2e cycle	325,00	347,75	375,57
3e cycle	268,04	306,06	330,54
Total pour une année académique (30 crédits) pour un étudiant étranger			
1er cycle (groupe A)	11618,10	12400,60	13335,20
(autres)	12953,70	13829,50	14878,40
2e cycle	11618,10	12400,60	13335,20
3e cycle	10449,30	11149,90	11984,30
Montants forfaitaires (par crédit) pour un résident canadien non québécois			
	117,76	119,99	123,01
Total pour une année académique (30 crédits) pour un canadien non-québécois			
	5400,90	5567,80	5758,40

Note : 1. GROUPE A - Sciences humaines, géographie, éducation, éducation physique, lettres et AUTRES - dentisterie, médecine vétérinaire, optométrie, sciences infirmières, pharmacie, agriculture, foresterie, etc.

2. Déréglementation dans les disciplines suivantes : génie, informatique, mathématiques, sciences pures, administration, droit

Source : MELS (2009)

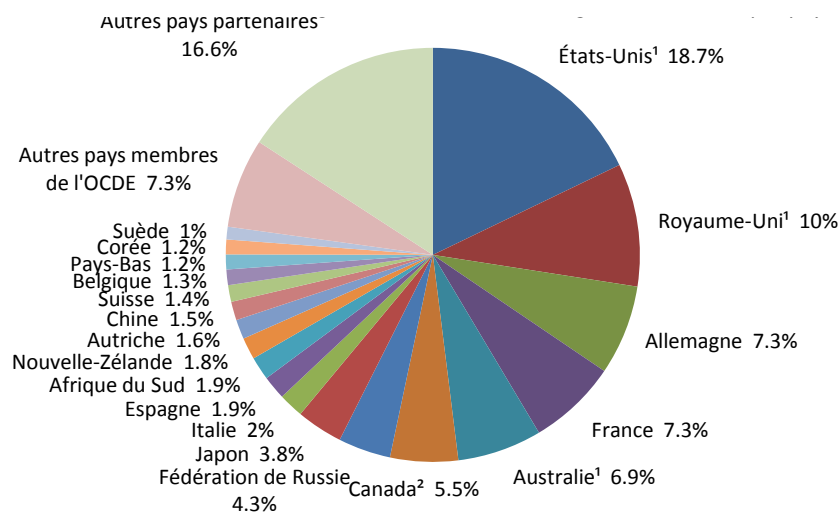
¹⁴ Pour voir la liste complète des pays : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/droits_scolarite-F_pays-organisations.pdf

Depuis l'automne 2008, le MELS a déréglementé certaines disciplines soit le génie, l'informatique, les mathématiques, les sciences pures, l'administration et le droit. Les établissements sont maintenant libres de fixer le montant forfaitaire exigé des étrangers pour ces familles disciplinaires à condition que celui-ci ne soit pas inférieur au montant exigé par les familles réglementées d'appartenance à sa discipline. À titre d'exemple, les droits de scolarité pour l'année 2009-2010 de 1^{er} cycle pour les familles de disciplines réglementées peuvent s'étaler entre 12 400 \$ et 13 444 \$ pour les familles légères, entre 13 830 \$ à 15 016 \$ pour les familles lourdes. Un survol des droits de scolarité des institutions universitaires nous permet donc de constater que les mesures de déréglementation ont été appliquées. Par exemple, l'Université de Montréal demande maintenant 19 199 \$ pour les programmes de droit, informatique et sciences pures contre 14 562 \$ pour les programmes de sciences humaines et sociales. Le programme de droit de McGill a aussi augmenté depuis 2009 passant de 19 720 \$ à 23 328 \$. Aux HEC, les étudiants paieront 17 323 \$ pour une année académique à partir de 2011-2012.

Ailleurs dans le monde...

Sur le plan de l'éducation internationale, le Québec entre maintenant en compétition avec plusieurs pays. Le rapport Bang Marketing (2011) établit une comparaison entre les stratégies des acteurs majeurs sur le marché de l'éducation comme le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne, la France, les États-Unis, etc. La figure 5 montre leur importance relative dans le marché selon le classement de l'OCDE. « Selon les données disponibles, les frais de scolarité au Canada et au Québec restent très compétitifs pour les étudiants étrangers, avec une moyenne nationale de 16 768 \$ au premier cycle et de 12 368 \$ aux cycles supérieurs. Ce sont des chiffres comparables à ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais inférieurs à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis ». Cependant, les frais de scolarité au Québec restent plus élevés qu'une majorité de pays européens pour les étudiants faisant partie de l'Union Européenne, mais qui ne sont pas exemptés des frais de scolarité (Bang Marketing, 2011). La prochaine section fait un résumé des principales observations du rapport.

Figure 5 : Répartition (en %) des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'accueil (2008)



1. Les données portent sur les étudiants en mobilité internationale définis sur la base de leur pays de résidence.

2. Année de référence : 2007.

Source : OCDE et Institut de statistique de l'UNESCO pour les données sur la plupart des pays partenaires de l'OCDE. Tableau C2.7 (disponible en ligne). Voir les notes à l'annexe 3

(www.oecd.org/edu/eag2010).

(Via OCDE – Regards sur l'éducation 2010)

États-Unis

Les frais d'inscription aux États-Unis peuvent aller d'environ 3 000 \$ (dans les universités publiques) jusqu'aux droits les plus élevés du monde. Malgré tout, ses universités accueillent annuellement 671 000 étudiants étrangers. Cependant, le succès des États-Unis ne résulte pas d'une stratégie concertée de la part des organismes de recrutement, mais plutôt du prestige de certaines institutions qui contribue au rayonnement international du pays (ex. : Harvard, MIT, USC, ...), ainsi que du « rêve américain ». La renommée des États-Unis dans le monde suffit à lui assurer la plus grande part du marché de l'éducation internationale (figure 5).

Royaume-Uni

Les frais de scolarité au Royaume-Uni se situent entre 11 000 \$ et 23 500 \$¹⁵ pour une année de premier cycle. Cependant, pour certains programmes ces frais peuvent augmenter jusqu'à 50 000 \$. Suite à la crise financière de 2008, le gouvernement a coupé dans le financement des universités et imposé des quotas d'étudiants étrangers, incitant ainsi les universités à recruter dans les pays non membres de

¹⁵ Tous les frais sont exprimés en dollars canadiens.

l'Union Européenne pour sécuriser leur budget. Bang Marketing met toutefois un bémol à cette stratégie de recrutement d'étudiants à des fins de financement. Selon eux, cette stratégie met en péril la réputation de l'institution sur la scène internationale, surtout que le gouvernement a comme projet de réduire les visas étudiants émis et resserrer les critères de maîtrise de la langue anglaise.

Malgré cela, le Royaume-Uni reste le 2^e plus grand pays en termes de répartition de l'effectif étudiant. Un des facteurs de réussite du Royaume-Uni est les liens étroits que le pays entretient avec ses anciennes colonies. En effet, on voit les effets positifs de cette stratégie dans la présence de 25 905 étudiants indiens en 2008 soit une augmentation de 589 % depuis les huit dernières années.

Le Royaume-Uni se distingue aussi par l'importance accordée au développement d'une stratégie de recrutement forte. La marque *Education UK* émane directement du British Council et se voit allouer un budget annuel de 12 millions de dollars à des fins de promotion du système d'éducation britannique dans plus de 85 pays et une quarantaine de salons internationaux.

Australie

L'Australie est vue comme un pays d'avant-garde en termes de promotion de l'éducation à l'international. En effet, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 151 % entre 2000 et 2008. Cependant, des étudiants étrangers victimes de racisme et la hausse de restrictions à l'obtention du visa font que ces résultats sont précaires. De plus, il est fort probable que la hausse du recrutement soit davantage une substitution au sous-financement universitaire qu'un reflet de la qualité des institutions. Du point de vue des frais de scolarité, ceux-ci se rapprochent assez de ceux du Canada ou du Royaume-Uni et varient entre 10 000 \$ et 16 000 \$. À noter cependant que malgré cette moyenne certains programmes peuvent exiger le double voire le triple de cette somme.

France

L'attrait majeur du système d'éducation français est le budget requis nécessaire aux études. Le rapport recense qu'il y coûte entre 230 \$ et 1 100 \$ pour s'inscrire à une université ou école d'ingénierie. « Par contre, dans les pays où le prix est souvent considéré comme révélateur de la valeur, ce positionnement a pu être préjudiciable » (Bang Marketing 2011, p.73). Le cursus en français est aussi un aspect qui différencie l'offre. Malgré que certaines universités tentent de développer des cours offerts en anglais, cette initiative reste controversée en France pour les défenseurs de la langue française.

D'ailleurs, vu la forte subvention gouvernementale de l'éducation postsecondaire, l'intérêt stratégique de la France n'est plus d'attirer les étudiants internationaux, puisque ceux-ci représentent déjà une dépense gouvernementale variant entre 3,4 et 4 milliards de dollars, mais plutôt de faire venir les meilleurs étudiants.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande est un exemple pertinent à étudier étant donné que sa situation de compétition avec l'Australie peut facilement se comparer avec la compétition entre le Québec et le Canada anglais. De plus, elle est la championne mondiale en termes de ratio étudiants étrangers sur sa population totale (0,72 % contre 0,30 % pour le Québec). Le pays se démarque surtout grâce à ses performances dans les tests d'habileté comme le PISA qui témoignent de la qualité de leur système d'éducation et huit de ses universités figurant au top 500 du Shanghai Jiao Tong Academic Ranking of World Universities. L'expérience générale « kiwi » se référant au mode de vie néo-zélandais, à la beauté du site et à la culture est aussi un facteur-clé dans sa réussite de recrutement. Il est aussi important de noter que le budget annuel de 3,7 millions de dollars alloué à la promotion de leur système d'éducation n'est pas étranger à leur succès.

Les droits de scolarité sont similaires à ceux du Québec et varient entre 13 500 \$ et 18 500 \$, mais tout comme l'Australie et le Royaume-Uni, certaines filières d'étude demandent des droits beaucoup plus élevés. Aussi, la Nouvelle-Zélande a encore à s'améliorer sur le plan du placement étudiant, de la rémunération et du coût de la vie très élevé.

Comme le montre cette dernière section, le Québec demande des droits de scolarité qui ne se distinguent pas particulièrement des autres pays. Plus faibles que ceux du géant américain et plus élevés qu'en France qui prône la gratuité scolaire, les frais de scolarité du Québec sont similaires à ceux de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. Un fait cependant qui distingue le Québec de la majorité de ces pays est l'absence d'un outil de promotion centralisé et d'une stratégie de développement claire. Enfin, le rapport affiche ses réserves quant à l'utilisation d'une hausse des droits de scolarité des étudiants étrangers pour financer un système d'éducation sous-financé. Cette stratégie viendrait plutôt miner la réputation de l'institution sur la scène internationale.

Outre cela, la hausse des droits de scolarité pourrait aussi affecter le taux de fréquentation d'une institution par les étudiants étrangers. Dans les études présentées dans la prochaine section, nous nous sommes penchés sur le sujet et nous avons essayé de déterminer les conséquences des variations des prix de l'éducation sur la participation aux études postsecondaires.

2.3. Influence du facteur de prix dans la décision

Plusieurs études ont tenté de mesurer l'impact d'une variation des droits de scolarité sur la participation aux études postsecondaires. Dans sa revue de littérature, Heller (1997) observe que chaque 100 \$ d'augmentation dans les droits de scolarité donne lieu à une diminution de la fréquentation universitaire de 0,5 à 1 %. Les rapports étudiés dans cette revue s'étalant sur des observations faites entre les années 1970s jusqu'à la moitié des années 1980s, l'auteur émet l'hypothèse (non vérifiée) que cet effet pourrait être plus important aujourd'hui. Les analyses montrent aussi que les groupes de revenus faibles sont les plus touchés par une hausse des droits de scolarité, ainsi que les étudiants des collèges communautaires et les étudiants de race noire.

Michael (1999) évalue les taux d'inscription des étudiants à temps plein et à temps partiel pour 16 universités ontariennes entre les années 1977-78 et 1996-97 en fonction des subventions provinciales, des bourses, du taux de chômage chez les jeunes et des coûts aux étudiants. Son étude trouve une élasticité-prix négative entre les droits de scolarité et l'inscription à temps partiel (-0,21 %), mais celle-ci devient positive pour la demande des études à temps plein (0,05 %). Selon l'auteur, cette observation émane du fait que les universités sont fortement subventionnées en Ontario et donc, que même en hausse, les frais de scolarité demeurent en deçà de la valeur accordée à l'éducation universitaire.

Dans son rapport de 2004, Hui utilise un modèle de choix discret pour analyser la propension des étudiants canadiens et américains à s'inscrire à des études universitaires et collégiales. Son étude indique que le choix d'entreprendre des études (collégiales ou universitaires) n'est pas influencé par les droits de scolarité. Cependant, la proportion des étudiants dans chaque niveau peut varier. En effet, ces résultats montrent que pour chaque 100 \$ d'augmentation des droits de scolarité universitaire, la probabilité de choisir les études universitaires diminue de 1,38 point de pourcentage, alors la probabilité de choisir les études collégiales augmente de 1,74 point de pourcentage. Au niveau collégial, une hausse

des droits de scolarité n'influencerait pas les choix des étudiants. De plus, les élasticités partielles de la fréquentation collégiale et universitaire découlant des analyses de Hui sont petites et statistiquement non significatives. Les données montrent aussi que les canadiens ont une plus forte propension à choisir les études collégiales que les américains et que ce résultat serait influencé par les rendements à l'éducation universitaires plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. Cependant, les auteurs définissent les collèges par l'ensemble des institutions qui distribuent des certificats, grades ou diplômes inférieurs au baccalauréat. Au Canada, les résultats sont donc légèrement biaisés vers le haut par le fait que les auteurs ne prennent pas en compte que les études collégiales sont préalables aux études universitaires au Québec et que donc, cette spécificité agrandit l'écart entre les taux de fréquentation scolaire du Canada et des États-Unis.

Neill (2009) étudie l'inscription aux études universitaires au Canada pour la population 18-24 ans de 1979 à 2002. Son analyse démontre qu'une augmentation des droits de scolarité de 1000 \$ entraîne une diminution de la fréquentation universitaire entre 2,5 et 5 points de pourcentage. Si l'on prend les droits de scolarité pondérés pour le Canada en 2001-2002 de 3 577 \$¹⁶, cette augmentation représente une hausse d'environ 28 %. Donc, on peut inférer que l'élasticité trouvée par Neill est d'environ 0,09-0,18, ce qui est consistant avec les résultats des autres chercheurs (voir Michael (1999), Laberge (2004)). Tout comme Heller, Neill observe que l'impact est plus important pour les groupes à faibles revenus et pour les étudiants qui deviennent éligibles à l'université à la même période que la hausse des frais.

Coelli (2004) observe que l'effet d'une hausse des frais de scolarité universitaire n'a pas d'effet significatif sur la probabilité d'entreprendre des études collégiales. Cela est vrai pour toutes les provinces, sauf le Québec, où les taux de fréquentation des CÉGEPs sont très élevés, puisqu'ils servent de préalables aux études universitaires. Ces résultats montrent aussi qu'une hausse des droits de scolarité au collège et à l'université a un impact négatif sur la fréquentation universitaire. Il y aurait donc une élasticité-croisée négative entre les frais de scolarité collégiaux et la présence à l'université. Selon l'auteur, cela est logique puisqu'une plus faible participation dans les collèges entraîne une baisse d'effectif à l'université dans les provinces, au Québec et en Colombie-Britannique où certains étudiants peuvent étudier dans les collèges communautaires avant de transférer dans une université pour compléter leur diplôme. Enfin, conséquemment avec les résultats des études précédentes, Coelli montre

¹⁶ Statistique Canada – Le Quotidien (1^{er} septembre 2005)

que les groupes de plus faibles revenus sont plus sensibles aux variations de prix des études universitaires, alors que l'effet est nul sur les groupes de revenus moyens et élevés.

Les résultats présentés dans le rapport sur les liens entre les droits de scolarité et les variations des effectifs universitaires, Laberge (2004) estime qu'une hausse de 1 % des droits de scolarité au Canada entraîne une baisse de la fréquentation universitaire de 0,132 % à un seuil de significativité de 10 % et de 0,107 % (significatif à un seuil de 5 %) lorsqu'il ajoute des variables de temps et de prix retardé d'une période dans son équation de base. Il observe aussi que l'effet de cohorte a un impact négatif sur la probabilité d'entreprendre des études universitaires de premier cycle, puisque plus la taille de la cohorte augmente, plus la compétition future sur le marché du travail s'intensifie. Les variations induites par le taux de chômage, l'aide financière, les produits substitués (ex. collègue) ou encore le taux de rendement de l'éducation ne sont pas significatives.

Rivard et Raymond (2004-09) étudient les probabilités de choisir entre le travail, l'université ou les études collégiales suite à la complétion des études secondaires. Leurs résultats montrent que la participation collégiale au Canada est restée stable en 1997 et 1999, malgré une hausse de 300 \$ des droits de scolarité et que la participation universitaire a augmenté de 3 % malgré une hausse des droits de 230 \$. Le rapport montre aussi que les droits de scolarité ont un impact négatif et significatif sur la probabilité de participation à un programme d'études postsecondaires, mais que cet impact devient non significatif lorsque contrôlé pour la moyenne de l'étudiant (GPA). La décision subséquente du choix entre le collège et l'université ne serait pas affectée par la variation des droits de scolarité. L'explication avancée par les auteurs pour expliquer les résultats est que l'augmentation de l'écart salarial entre les individus possédant un diplôme secondaire par rapport à ceux possédant un diplôme d'études postsecondaires dans les années 1990s est venue contrebalancer l'effet de la hausse des droits de scolarité.

Enfin, Swail et Heller (2004) font une étude de l'impact de certaines politiques gouvernementales en ce qui a trait aux droits de scolarité comme le gel des frais, leur diminution ou encore l'introduction de frais. Au Québec, ni l'augmentation des droits de scolarité ni leur gel n'a eu de fort impact sur la participation universitaire. En Colombie-Britannique, une hausse de la fréquentation universitaire a été observée suite au gel des frais, mais les auteurs argumentent que cette hausse était déjà entamée avant le gel des frais suite à la croissance de la population entre 20-24 ans. Au Manitoba et à Terre-Neuve, la diminution des

droits de scolarité coïncide avec une forte hausse de la demande d'éducation qui s'est ensuite stabilisée avec le temps. En Angleterre et en Australie, où les droits de scolarité ont été introduits en 1997 et 1986 respectivement, la hausse de la participation postsecondaire n'a pas été freinée. Alors qu'en Irlande, la participation aux études postsecondaires était en hausse même avant l'abolition des frais. Les auteurs expliquent ces variations dans les résultats par la forte compétition dans le marché de la formation universitaire, l'importance de la formation universitaire sur le marché du travail, le contexte démographique influençant la réaction aux différentes politiques et la capacité limitée des universités induite par les budgets gouvernementaux.

Ces études ne permettent pas de tirer des conclusions claires des effets des politiques de droits de scolarité. Plusieurs effets sociaux entrent dans la décision d'entreprendre des études postsecondaires comme la taille de la cohorte et le groupe de revenus. De même que, lorsque la hausse des droits a une portée négative sur la demande universitaire, cet effet est souvent minime par rapport à la demande globale. Il est alors difficile de prévoir l'effet d'une hausse des frais de scolarité sur le choix des étudiants étrangers de venir étudier au Québec.

Une hausse des frais de scolarité apporte un avantage financier évident surtout dans le contexte du sous-financement universitaire, mais y a-t-il d'autres avantages à l'accueil des étudiants étrangers? La prochaine section explore l'impact potentiel de l'accueil d'immigrants qualifiés et éduqués sur leur intégration au marché du travail, ainsi que leur impact sur le commerce international.

Dans ce rapport nous définissons les impacts économiques à long et à court terme qu'apporte un étudiant étranger. Les impacts à long terme sont détaillés par l'entremise d'analyses sur l'intégration des immigrants et sur les variations de la balance commerciale en fonction des populations d'immigrants.

SECTION 3 : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS À L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Quels sont les impacts à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités québécoises? Cette question sera analysée dans la première partie de cette section. Ensuite, pour bien analyser la question, il importe de définir les impacts économiques à long et à court terme qu'apporte un étudiant étranger. Pour illustrer les effets à court terme, nous présenterons les principales conclusions du rapport de la firme RKA inc. (2009) réalisé pour Affaires étrangères et Commerce International Canada qui tentent d'établir les retombées économiques du secteur de l'éducation internationale pour le Canada. Les impacts à long terme seront ensuite détaillés par l'entremise d'analyses sur l'intégration des immigrants et sur les variations de la balance commerciale en fonction des populations d'immigrants.

3.1. Impacts sur les universités québécoises

Tel que discuté dans la section 2, la renommée et la qualité du diplôme d'une institution sont des critères très importants dans le choix d'une université d'accueil. Par raisonnement inverse, il nous serait donc permis de penser qu'une forte présence d'étudiants internationaux dans une institution témoigne de sa qualité et de son prestige. Cette idée est véhiculée dans une étude de l'Association des universités de la francophonie canadiennes (2007) qui argumente que la forte présence d'étudiants de la francophonie au Québec lui permet de promouvoir ses établissements universitaires comme des centres d'excellence et donc, d'attirer les étudiants les plus performants. L'accueil des étudiants étrangers agit ici comme signal de qualité des universités hôtes.

Morin (2009) argumente autour du fait que la mobilité étudiante peut aussi être motivée dans un objectif d'ouverture et une meilleure compréhension des autres cultures. De plus, le partage des idées qui émanent de l'intégration des étrangers à la communauté étudiante contribue à l'innovation et au transfert des connaissances (Conference Board of Canada, 1999).

3.2. Impacts à court terme

Dans le rapport de la firme RKA inc. (2009), les auteurs utilisent diverses données tels le nombre d'inscriptions, les frais de scolarité dans les universités, l'information relative aux dépenses de subsistance et autres sommes dépensées par les étudiants internationaux (divertissements, activités touristiques) pour estimer les retombées économiques d'un étudiant étranger au Canada en 2008. Leurs principales conclusions sont que « les étudiants internationaux ont dépensé plus de 6,5 milliards de dollars en frais de scolarité, services de logement et autres dépenses. Ce secteur d'activité a également généré 83 000 emplois et contribué pour 291 millions de dollars au trésor public. » Pour le Québec seulement, les revenus issus des dépenses des étudiants étrangers s'élèveraient à plus d'un milliard de dollars, un apport de 745,5 millions au PIB, la création de 11 840 emplois et une contribution de 72,5 millions au trésor public.

À court terme, les étudiants internationaux ont donc un impact économique positif par le biais de leurs dépenses en frais de scolarité, en activités touristiques et activités de divertissement. Cette idée est aussi véhiculée dans les résultats du sondage CROP (2006) qui montre que les activités touristiques font partie des loisirs pratiqués le plus fréquemment avec la fréquentation de bars et discothèques, ainsi que le cinéma. Ainsi, 69 % des étudiants ont profité de leur séjour pour visiter d'autres provinces canadiennes et 81 % ont visité d'autres régions québécoises.

3.3. Impacts à long terme

Impact sur la dynamique d'intégration des immigrants

L'étude de Renaud, Smith et Girard (2008) évalue la vitesse d'accès d'un immigrant à un poste du même domaine que l'emploi principal occupé avant l'immigration en fonction de certaines caractéristiques individuelles (âge, sexe, expérience, lieu d'étude). Les résultats obtenus montrent que suivre un cours au Québec n'a pas d'effet significatif sur la vitesse d'obtention d'emploi. Cela s'explique par le fait que lorsque l'immigrant étudie au Québec, il n'est pas en recherche d'emploi, ce qui apporte un biais négatif aux résultats obtenus. Cependant, des résultats secondaires montrent les immigrants qui se trouvent un emploi dans leur domaine et voient leur salaire hebdomadaire augmenté entre 227 \$ et 306 \$. Ce qui « supporte l'idée selon laquelle une reconnaissance de l'expérience prémigratoire mène à un revenu plus élevé. »

Dans une seconde étude, les auteurs, Renaud et Cayn (2006), analysent encore une fois la vitesse d'accès à un premier emploi de compétences égales ou supérieures à l'emploi avant l'immigration, mais cette fois ils la mettent en relation avec les points obtenus dans la grille de sélection à l'immigration. Les résultats divergent alors de l'étude précédente. « On constate que le fait d'avoir préalablement séjourné au Québec pour des études, du travail ou pour tout autre type de séjour accélère l'entrée sur le marché du travail. » C'est d'ailleurs la caractéristique de l'immigrant qui influence le plus la vitesse d'obtention du travail. La création de réseaux sociaux lors du séjour au Québec aiderait à faciliter la transition sur le marché du travail, ainsi que la formation réalisée au Québec mieux reconnue sur le marché local de l'emploi.

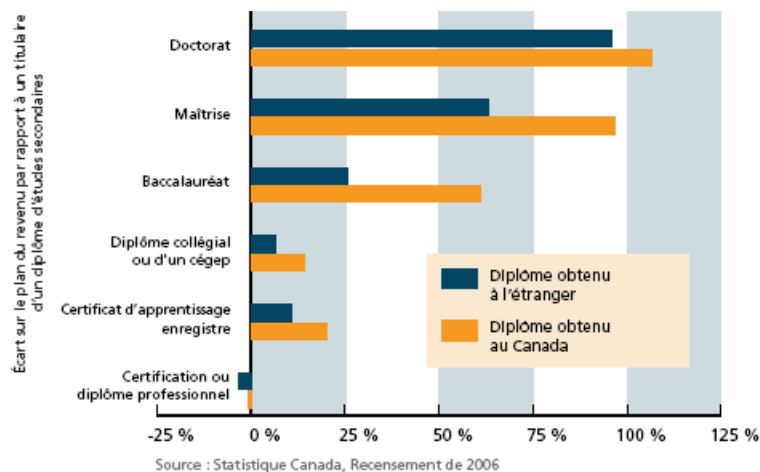
Contrairement aux deux études précédentes, Friedberg (2000) utilise le taux d'assimilation (vitesse à laquelle l'écart entre les revenus diminue entre les immigrants et les natifs) comme variable dépendante. Les résultats de l'étude sur l'intégration des immigrants en Israël montrent que le capital humain obtenu à l'étranger est valorisé de façon significativement inférieure à celui acquis dans le pays d'accueil (8,8 % de taux de rendement pour les études domestiques contre 7,6 % pour les études à l'étranger). Les habiletés spécifiques au pays (ex. maîtrise de la langue) améliorent le potentiel productif d'une année d'étude, et ce, plus encore chez le natif que l'immigrant. De ce fait, un immigrant qui acquiert du capital humain suite à l'immigration augmente également le rendement de l'éducation qu'il a reçue à l'étranger.

Enfin, Tremblay (2005) effectue une revue de littérature sur les liens entre la mobilité académique et l'immigration et sur les impacts de cette mobilité sur les politiques d'immigration pour le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Australie, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les observations recensées montrent que plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour attirer les travailleurs étrangers qualifiés dans les secteurs aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. La mobilité étudiante représente un gigantesque potentiel de travailleurs qualifiés durant leur séjour d'études en pays étrangers ou subséquemment. Non seulement les étudiants au doctorat contribuent aux activités de recherche et développement pour le pays d'accueil, mais ils participent aussi à la vie active par le biais de stages par exemple. Tremblay trouve aussi que le fait d'avoir effectué ses études universitaires dans le pays d'accueil augmente la probabilité et la rapidité d'absorption dans le marché du travail, puisque la complétion des études dans la terre d'accueil démontre l'adaptabilité de

l'immigrant au système local, la connaissance des particularités sociales ou institutionnelles et lève la barrière à la reconnaissance des diplômes étrangers.

Un récent rapport de l'AUCC (2011) analyse certaines données sur les différentiels salariaux en fonction du lieu d'études. Les résultats sont présentés dans la Figure 6 ci-dessous. On remarque que pour tous les cycles d'études, les diplômés obtenus dans les universités canadiennes obtiennent un meilleur rendement que les diplômés obtenus à l'étranger. Cette observation ajoute aux arguments que l'accueil des étudiants étrangers est un bon avantage à l'immigration, puisqu'en plus d'intégrer une main-d'œuvre formée à l'économie du pays, les immigrants voient leur formation mieux reconnue que s'ils l'avaient effectuée dans leur pays d'origine.

Figure 6 : Les diplômés d'une université canadienne touchent des revenus considérablement plus élevés que leurs pairs formés à l'étranger.



Boudebat et Boulet (2010) étudient sur les politiques d'intégration des immigrants spécifiques au Québec. Depuis 1996, le gouvernement du Québec a apporté des changements importants à la grille de sélection des immigrants pour ainsi favoriser leur scolarité. On note par ailleurs que le pourcentage d'immigrants récents¹⁷ possédant un diplôme postsecondaire est passé de 16,6 % à 50,8 % de 1981 à 2006. Cependant, le nombre d'immigrants récents sur le marché du travail a baissé de 5,1 % entre 2006 et 2009 et le taux de chômage a augmenté de 19,3 à 22,4 % pour la même période. Il y a donc

¹⁷ Les immigrants récents représentent les immigrants arrivés dans la région depuis les 5 dernières années.

certainement un problème à l'intégration des immigrants au Québec. Leurs analyses tentent alors de déterminer les différences d'accès au marché du travail selon le lieu d'obtention du diplôme. Ils observent que les diplômés étrangers sont défavorisés par rapport aux diplômés canadiens. En effet, les immigrants ayant obtenu leur plus haut diplôme au Canada ont un taux de chômage de 9,6 % contre 13,4 % des diplômés à l'étranger. Les taux d'emploi sont quant à eux de 78,9 % pour les diplômés du Canada contre 68,7 % pour les immigrants ayant effectué leurs études à l'étranger et 88,0 % pour les natifs. Ces résultats montrent donc que l'accès à l'emploi est favorisé par l'obtention du diplôme au Canada, mais sans toutefois éliminer les écarts avec les Québécois natifs. Dans un résumé de l'étude parue dans le Québec économique 2010, les auteurs terminent en indiquant que « cette constatation appuie les nouvelles orientations des politiques d'immigration, qui favorisent l'immigration des candidats qui ont déjà acquis une expérience ou une formation au Canada, notamment les étudiants étrangers »¹⁸.

Les études précédentes démontrent bien le potentiel d'immigration dans le bassin des étudiants étrangers qui représentent non seulement, une main-d'œuvre qualifiée, mais seront aussi plus facilement intégrables au marché du travail par leur meilleure connaissance des spécificités de la région d'accueil. Certains chercheurs ont aussi cherché à démontrer l'effet de l'intégration d'une population d'immigrants dans le pays sur la balance commerciale. La section suivante résume les principaux résultats de leurs enquêtes.

Impact sur les exportations et importations

Une première analyse de Head et Ries (1998) étudie l'impact de diverses variables (distance, présence de frontières, ouverture du pays, prix relatif, stock d'immigrants dans le pays) sur les importations et exportations entre le Canada et ses 136 partenaires. L'étude montre que l'immigration a un effet positif significatif sur les échanges bilatéraux du Canada. Les auteurs estiment qu'une augmentation de 10 % dans la population des immigrants reçus au Canada entraîne une hausse de 1 % dans les exportations du Canada vers le pays d'origine et de 3 % dans les importations du Canada en provenance du pays d'origine. L'effet sur les échanges varie aussi entre les catégories d'immigrants. Les immigrants indépendants ont donc un effet supérieur sur les échanges que les immigrants réfugiés ou allant

¹⁸ Voir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec. Le Programme de l'expérience québécoise s'inscrit dans la volonté du Québec d'être plus concurrentiel sur la scène internationale afin d'attirer des travailleurs qualifiés qui répondent aux besoins pressants du marché du travail québécois.

rejoindre de la famille. Les auteurs expliquent le phénomène par les connaissances et les connexions d'un immigrant avec son pays d'origine qui font diminuer les coûts associés au commerce. Ici, les résultats sont aussi plus importants pour les importations que pour les exportations, donc il n'y a pas nécessairement un point positif à l'immigration sur la balance commerciale si les immigrants ont une forte préférence pour les biens de consommation de leur pays d'origine.

Mundra (2009) trouve également que la taille des réseaux d'immigrants a un effet positif et significatif sur les exportations et les importations entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux. L'auteur analyse aussi l'effet de l'immigration en fonction des occupations des nouveaux arrivants aux pays. Il remarque ainsi qu'une augmentation de 1 % des immigrants professionnels et cadres hausse les importations de 4 % et les exportations de 3 %. C'est donc que la qualité du réseau (occupation et habileté au réseautage) influence la promotion des échanges entre les États-Unis et les autres pays. Cette dernière observation est pertinente dans notre argumentation, puisqu'elle surligne la contribution de l'entrée de travailleurs immigrants qualifiés.

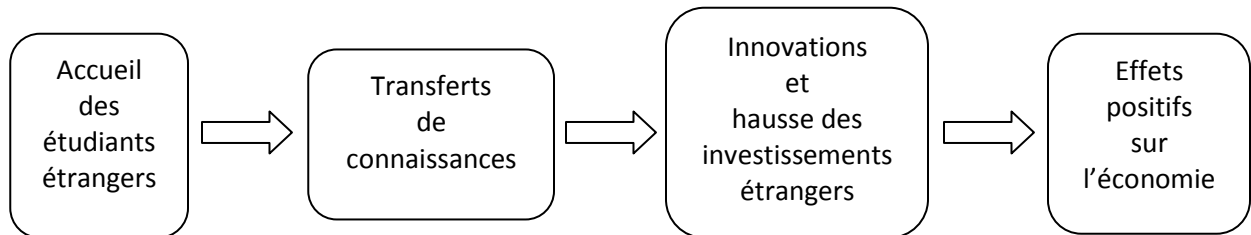
Koenig (2009), quant à lui, observe la décision d'entrée d'une firme sur le marché des exportations en France. Il observe qu'une hausse de 10 % du nombre d'immigrants étrangers dans une région augmente la probabilité qu'une firme commence à exporter vers le pays d'origine du groupe d'immigrants de 1,2 %. Cet impact augmente avec l'âge et l'éducation des immigrants. Selon Koenig, un immigrant diminue les coûts de transaction du commerce à travers différents canaux de transmission d'informations. Ainsi, la connaissance des opportunités d'affaires dans leur pays d'origine, la connaissance des pratiques commerciales, la familiarité avec la culture, les habitudes et les valeurs, la connaissance des lois et des institutions locales et la maîtrise de la langue entraînent une baisse des barrières dans la communication et les échanges.

Blanes-Cristobal (2008) étudie lui aussi les effets des immigrants sur les exportations et importations en Espagne de 1995 à 2003. Selon lui, la hausse d'une population dans un pays a des impacts positifs et négatifs sur la balance commerciale d'un pays : positif, puisqu'elle réduit les coûts de transaction et facilite les exportations, négatif si les produits importés sont substitués à d'autres produits locaux, etc. D'après ses observations, une augmentation de 10 % du bassin d'immigrants d'un même pays contribue à la hausse des exportations de 2,8 % à 3,8 % et à une hausse des importations de 1,8 % à 2,6 %. Cependant, comme l'immigration est un phénomène récent en Espagne durant la période étudiée, il se

peut que l'impact de la substitution des importations soit biaisé vers le bas, puisque les stocks d'immigrants n'étaient pas encore assez importants. De plus, tout comme les études précédentes, l'auteur montre que l'éducation et la part des immigrants employeurs ont un effet positif sur les échanges, alors que les immigrants employés n'ont aucun effet sur les échanges.

Enfin, une étude du Conference Board of Canada (1999) teste l'hypothèse de l'existence d'une relation positive entre l'implication d'un pays dans l'éducation internationale et sa performance économique. Les auteurs proposent une méthodologie qui se base sur des recherches qualitatives et quantitatives sur le Canada et d'autres pays à titre comparatif (États-Unis, Japon, Australie, Royaume-Uni, France, ...). Il est cependant à noter que leurs données remontent aux années 1993 à 1995 et 1998, il serait donc intéressant de vérifier si les résultats tiennent toujours en 2011.

Le rapport trouve qu'il existe une corrélation positive entre la performance économique d'un pays et sa participation dans le marché de l'éducation internationale via l'augmentation du PIB, des innovations et des investissements directs étrangers. Le processus par lequel l'intégration des étudiants étrangers dans le système universitaire a un impact sur l'économie est illustré par le schéma ci-dessous :



En effet, l'internationalisation de l'éducation apporte un flux de connaissances et un partage d'idées dans les établissements universitaires qui influencent à leur tour les nouveautés en recherche et développement et sont sources d'innovations. Ces innovations servent alors d'avantage compétitif sur les marchés mondiaux et donc, affectent positivement la performance économique du pays. Dans cette vision des choses, le financement/traitement du dossier des étudiants internationaux serait davantage un investissement qu'un coût.

Ces dernières études indiquent que les stocks d'immigrants d'un pays ont un effet sur les exportations et les importations. Cependant, la balance commerciale nette peut dépendre de la préférence des nouveaux immigrants pour certains biens de consommation, de leur occupation, de l'importance de la taille de la population. On ne peut donc pas dire si l'arrivée des nouveaux immigrants aura un effet positif ou négatif sur le commerce. Malgré tout, la dernière étude du Conference Board of Canada semble indiquer que des effets plus généraux sur le transfert du savoir et des idées (et donc plus difficilement mesurables) seraient bénéfiques à l'économie du pays hôte.

SECTION 4 : RECOMMANDATIONS

Ce rapport dresse un portrait de la situation du marché de l'éducation internationale postsecondaire au Québec. Dans les études entourant la problématique, les différents intervenants sur la question se positionnent quant à l'avenir du secteur et ses enjeux. Cette section vient résumer les conclusions qui ressortent de notre analyse.

Politiques d'attraction

Plusieurs rapports examinés nous indiquent les lacunes importantes accusées par le Québec sur le plan de la promotion de ses programmes universitaires à l'international. Le Québec a du chemin à faire sur le plan du recrutement et une des façons de pallier ce retard serait le développement d'une stratégie marketing pour la mise en valeur du système d'éducation aux yeux des étrangers.

[Image de marque]

La firme Bang Marketing a effectué une étude comparative des stratégies de recrutement hors Québec, afin de mettre en lumière certaines options gagnantes mises de l'avant par d'autres pays. D'abord, leur étude note :

- l'absence d'une stratégie commune entre les établissements universitaires québécois pour attirer les étudiants étrangers à étudier dans la province,
- une vision marketing déficiente,
- un système de bourses dont la gestion et la communication ne sont pas centralisées, etc.

Les recherches de Bang Marketing montrent que les éléments qui ont le plus d'impact sur le choix du pays d'études par les étrangers sont, par ordre de mention :

- la notoriété du pays,
- la langue d'étude,
- le coût des études,
- la réputation de l'institution,
- les possibilités d'immigration et l'obtention des visas,
- la sécurité.

Les tactiques de marketing devraient donc être orientées vers ces axes prioritaires.

Pour soutenir le recrutement international, le gouvernement a instauré un programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise. Avec un budget de 412 500 \$¹⁹, le programme 2010/2011 doit financer la production de matériel publicitaire, la participation à des activités promotionnelles, le recrutement et le placement ciblé des étudiants, la promotion du Québec dans les forums internationaux, l'accueil de délégations ou de missions étrangères et la participation aux missions économiques à l'étranger ou l'organisation de missions institutionnelles. Il nous est permis de douter de l'adéquation entre le budget et les missions fixées par le gouvernement. En effet, on peut faire un parallèle entre le Québec et la Nouvelle-Zélande, qui par sa taille et son poids régional en relation à l'Australie se compare au Québec dans le Canada, mais la Nouvelle-Zélande alloue un budget de 3,5 millions de dollars à la promotion de la mobilité étudiante internationale. C'est peut-être une des raisons pour laquelle ce pays de l'Océanie est le champion du recrutement au niveau mondial. En effet, le ratio du nombre d'étudiants étrangers sur le nombre d'étudiants locaux est de 0,72 %, alors que le ratio québécois est de 0,30 %.

L'idée d'élaborer une stratégie de recrutement entraîne la notion de promotion et de la création d'une image de marque pour le Québec. Pour attirer des étudiants étrangers dans les systèmes universitaires québécois, il se doit de déterminer quels seront les leviers et attributs clés sur lesquels se bâtira l'image de marque du Québec et de son offre éducative. L'agence Montréal International travaille tous les ans au développement de la ville tant sur des plans d'attraction de main-d'œuvre qualifiée, d'investissements étrangers, etc. La publication « Petit Futé : Vivre à Montréal 2010/2011 » fait la promotion de la vie à Montréal et donne un lien vers le site Internet de la résidence permanente. On dépeint Montréal comme une ville culturelle, accueillante et sécuritaire. On met de l'avant ses festivals, ses espaces verts, ses musées, sa musique, ses restaurants, etc. Montréal est aussi une ville accueillant nombreuses communautés ethniques, ce qui contribue à créer le visage multiculturel de la ville. « On peut y faire le tour du monde sans trop se déplacer. » (Le Petit Futé, p. 1) Ces caractéristiques sont des éléments importants contribuant à la richesse et à l'attrait de la ville, il est donc avantageux de les mettre de l'avant dans la promotion auprès des étudiants étrangers.

Dans la section informative sur les universités, l'attrait du bilinguisme est évidemment mentionné sans toutefois y mettre beaucoup d'emphase. Il est à noter que, dans les sections précédentes, les attraits de Montréal sont mis de l'avant dans un style incitatif : Montréal aux « coûts de la vie avantageux », au

¹⁹ Données de l'année 2009/2010.

« cadre de vie sécuritaire et animé », à la « qualité de vie reconnue », « pleine de vitalité et créativité ». Alors que dans la section des universités, on peut lire : « La région possède deux universités francophones [...] et deux anglophones...» (Le Petit Futé, p.43). Ce style descriptif reflète l'idée que jusqu'ici peu d'outils marketing ont été développés vers la promotion aux étrangers des études postsecondaires au Québec.

L'offre de cours dans les deux langues est intéressante, puisqu'elle permet d'atteindre deux marchés distincts. Le multiculturalisme du Québec est aussi important, car il permet d'établir la province comme une société ouverte et accueillante. À la lumière de l'expérience de l'Australie, qui a vu son effectif d'étudiants étrangers diminuer à la suite d'épisodes de violence contre des étudiants indiens (Bang Marketing, 2011), il semble que ces deux derniers points sont des leviers importants dans la tactique promotionnelle.

[Piliers de développement]

Comme nous le montre la figure 4, les disciplines de sciences appliquées (21,4 %) et d'administration (21,3 %) sont les plus populaires auprès des étudiants étrangers, malgré le fait qu'elles ont aussi les programmes récemment déréglementés par le MELS dans les règles budgétaires de 2010. Ainsi, dans le développement des politiques de recrutement international, il est important d'insister sur la promotion de ces programmes, puisqu'ils sont à même d'attirer plus d'étudiants et de fournir un meilleur revenu aux universités. La majorité des étudiants se trouve aussi dans les disciplines de premier cycle. Les efforts de recrutement sont donc importants à ce niveau. Cependant, les étudiants de maîtrise et de doctorat sont plus utiles à l'université par le biais de l'effort de recherche fourni²⁰ qui à leur tour ont des bienfaits sur la renommée d'une université. Il faut donc rester conscients de l'importance du premier cycle dans le marché d'éducation internationale, sans toutefois perdre de vue les niveaux subséquents tout aussi bénéfiques à l'université. Des stratégies pour encourager les étudiants étrangers du premier cycle à poursuivre leurs études dans notre système universitaire de 2^e et 3^e cycle sont à envisager.

[Développer une expertise]

Le rapport BCEI (2009) souligne aussi l'importance d'accumuler des données sur les étudiants étrangers, afin de connaître leur besoin et de développer un avantage concurrentiel. Le Royaume-Uni est cité en

²⁰ King, D., Eisl-Culkin, J., Desjardins, L. « Les études doctorales au Canada : Résultats de l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat de 2005-2006 », Statistique Canada, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, document de recherche no.81-595-M au catalogue (no.069)

exemple puisque la stratégie de croissance du secteur de l'éducation internationale est initiée par le premier ministre, ce qui démontre l'importance du dossier dans l'agenda gouvernemental. La multiplication des données et études effectuées sur le sujet contribuerait au développement d'une expertise dans le domaine, afin de rester concurrentiel dans le marché en évolution de l'éducation internationale.

Le rapport RKA abonde aussi dans ce sens, il insiste sur l'importance : « [d']établir un système cohérent de consignation des données et de l'information recueillies [...] élaborer, de concert avec Statistique Canada, une enquête nationale destinée aux établissements d'enseignement publics et privés pour connaître le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans leurs programmes d'enseignement, le tarif des frais de scolarité pratiqué [et que le secteur de l'éducation internationale] bénéficie du même degré de reconnaissance et de soutien que celui accordé aux autres activités d'exportation comparable. »

Les intervenants s'entendent donc pour dire que le développement d'une expertise dans le domaine est primordial pour les efforts de développement du marché de l'éducation internationale. Cela doit se faire, entre autres, par l'accumulation de données et d'information sur le marché mondial et local, afin de se différencier par rapport à la compétition.

Nous sommes d'avis que l'expertise dans ce domaine reste à développer. Le fait que les universités aient été contraintes pendant une si longue période aux frais réglementés du MELS n'a pas permis aux établissements de développer une compétence accrue dans le domaine du recrutement international ni dans des produits distinctifs.

[Marchés à haut potentiel]

Tel qu'expliqué dans les sections précédentes, l'exemption du montant forfaitaire pour les étudiants de la francophonie représente une perte de ressource pour les universités qui doivent financer le recrutement et la promotion dans ces pays, mais ne reçoivent pas les bénéfices des revenus forfaitaires. Cependant, la forte proportion d'étudiants français présents dans les universités québécoises participe au rayonnement des institutions dans le monde. Il reste à voir s'il est possible de maintenir une relation privilégiée avec la France tout en augmentant leurs droits de scolarité (au même niveau que les étudiants canadiens hors-Québec par exemple).

Avec la hausse des étudiants provenant de la Chine et de l'Inde, il conviendrait de changer nos tactiques de promotion afin de s'attirer une partie de cette clientèle, entre autres par la promotion de l'offre éducation en anglais. Le fait que les pays attirant le plus d'étudiants en mobilité soient les États-Unis (18,7 %) et le Royaume-Uni (10 %) montrent que les programmes dispensés en anglais sont à même de rendre nos universités plus compétitives sur le marché international.

Politique de prix

Un des objectifs de notre analyse était d'établir les politiques à mettre en place sur le dossier des étudiants étrangers, entre autres sur la question d'une hausse des frais de scolarité. Après avoir pris connaissance des sondages et autres résultats d'analyses, quelles sont les politiques optimales à mettre en place? Qui plus est, y a-t-il des changements à apporter dans les mécanismes déjà en place comme la redistribution des revenus forfaitaires entre le MELS et les universités accueillant les étudiants étrangers?

[Droits de scolarité]

La section de la recherche institutionnelle des HEC nous a transmis des informations par rapport aux efforts de recrutement des étudiants internationaux. Ses responsables sont d'avis qu'il est nécessaire d'augmenter la clientèle étrangère soumise au forfaitaire pour financer les programmes des universités. Les universités ne sont pas compensées pour les efforts de recrutement dans les pays de la francophonie, puisque ceux-ci ne sont pas soumis au montant forfaitaire, mais représente presque 50 % des étudiants étrangers au Québec. Les opérations entreprises pour faire rayonner les HEC dans le pays d'accueil de ces étudiants contribuent donc davantage au rayonnement de l'institution qu'à ses revenus et à l'amélioration de ses services éducationnels. Une situation analogue prévaut pour les autres universités québécoises, notamment les universités McGill et Montréal.

La situation est donc précaire puisque l'université utilise ses propres ressources financières pour rester concurrentielle sur le marché et conserver une image de marque à l'international. Une des solutions serait alors de permettre aux institutions d'établir des tarifs concurrentiels dans une logique de libre marché de sorte que toutes les familles de disciplines seraient déréglementées et les montants forfaitaires iraient directement aux universités. Ainsi, le nouveau financement serait plus lucratif pour les universités qui seraient encouragées à mettre en place des activités de promotion et de recrutement international et aussi améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers. Notons qu'une telle

politique pourrait également s'appliquer aux étudiants canadiens non québécois fréquentant les universités québécoises.

Il est aussi à noter que la compétition universitaire devrait se faire sur le plan de l'attraction des talents et qu'une logique du prix le plus bas peut être perçue comme une éducation de moindre qualité. Enfin, le fait que le MELS ait réglementé les montants forfaitaires et leur redistribution aux universités jusqu'à très récemment fait en sorte que les établissements n'ont pas été incités à développer une expertise de recrutement international ou des produits distincts.

Une enquête de la BCEI (2009) auprès des étudiants internationaux nous permet également de tirer quelques recommandations sur les politiques d'éducation. Il en ressort que « la recommandation la plus fréquente a été de diminuer les frais de scolarité pour les étudiants étrangers ou, ce qui en est le corollaire, que plus de bourses soient disponibles pour appuyer les étudiants étrangers. » Plusieurs aussi mentionnent que les opportunités d'emploi sont problématiques et que le permis de travail devrait être assoupli entre autres à ce qui a trait au plafond de vingt heures semaines. Notons quand même que les résultats de l'enquête montrent que cette préoccupation a été moins fréquemment soulevée entre 2004 et 2009, puisque certaines politiques gouvernementales ont déjà été assouplies. À contrario, Jetté (2001) met en lumière les difficultés relatives à la conciliation travail-étude à l'université. Le rapport indique que les étudiants contraints à travailler pour payer leurs frais de scolarité ou leurs frais de subsistance en subissent les contrecoups sur leur bien-être physique et mental. Les périodes de mi-session et de fin de session s'avèrent particulièrement éprouvantes. Celles-ci représentent des périodes de fatigue et de stress intense où la nécessité de conserver son emploi vient nuire au niveau d'effort fourni pour les études.

De plus, le poids des frais de scolarité plus élevés que pour les étudiants canadiens est soulevé comme étant un problème très important par 1/6 des répondants et environ la moitié des étudiants rapportent avoir de la difficulté à obtenir de l'argent pour payer les frais de scolarité et de subsistance. Cependant, 75 % des répondants de l'Université de Montréal et 51 % des répondants du reste du Canada disent que l'appui financier de l'établissement n'était pas important dans leur choix d'université (BRI, 2010). Ces résultats semblent se contredire et nous portent à croire que d'autres facteurs ont une plus grande influence sur le choix des étudiants étrangers.

Selon le rapport Bang Marketing (2011), la vision québécoise de l'accès universel à l'éducation pose un frein à la commercialisation par les universités québécoises de l'éducation comme bien privé. Cependant, l'éducation est de plus en plus vue comme une activité lucrative surtout en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis (Morin, 2009). Ces pays sont d'ailleurs au sommet des palmarès en termes du nombre d'étudiants accueillis chaque année, malgré les coûts importants reliés à la formation universitaire.

Lorsque l'on prend tous ces aspects en considération, force est de constater que le prix n'est pas le premier facteur pris en compte lors du choix d'un établissement d'enseignement par un étudiant étranger. Non seulement les études nous ont montré que l'élasticité-prix pour la demande universitaire est plutôt inélastique, mais les sondages auprès des étudiants montrent que les coûts de l'éducation ne sont pas la priorité lorsque vient le temps de choisir une université d'accueil. Cependant, lorsque l'on compare le Québec avec le Canada et le reste du monde, nous sommes à même de constater que les droits exigés par les universités québécoises sont en phase avec plusieurs pays (UK, NZ, AUS) et parfois même beaucoup plus faibles (US, Suisse). Certaines institutions des États-Unis ont les droits les plus élevés au monde, mais la réputation, le prestige et la qualité des diplômes obtenus en leur sein suffisent à minimiser l'impact des coûts importants de l'éducation post secondaire.

Il semble que le niveau des droits de scolarité des étudiants étrangers soit optimal ou du moins approprié. Il reste compétitif par rapport aux autres provinces canadiennes telles l'Ontario et la Colombie-Britannique et dans le monde par rapport aux pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni.

De plus, tel que décrit dans la section 1, les universités de la région de Montréal attirent plus de 75 % de la clientèle étrangère. Le fait que Montréal abrite un plus grand nombre d'universités que les régions, qu'il est possible d'y évoluer en anglais et en français, que Montréal soit la plus grande métropole du Québec et la deuxième du Canada n'est pas étranger à ce résultat. La possibilité d'une hausse des droits de scolarité risquerait de diminuer l'attrait des régions sur la base de leur offre éducative. Une politique possible serait de permettre à ces établissements de demander des droits plus faibles, afin d'augmenter leur compétitivité sur le marché. Il devrait revenir, par ailleurs à chacune des universités et non au ministère de définir la stratégie que l'Université juge optimale en ce qui la concerne. Cela découle du fait

que les universités, plus proches de leur marché, sont davantage en mesure d'adapter leur offre de services et leur politique de prix aux spécificités de leurs clientèles.

[Forfaits]

Enfin, nous sommes aussi d'avis qu'il existe un problème à l'égard de la redistribution des forfaits entre les universités. Étant donné que les universités sont responsables de la promotion de leur établissement à l'étranger, il semble que l'enveloppe de 8 % des forfaits qui leur est allouée soit faible. De plus, mise à part la promotion, les universités doivent aussi rester compétitives par rapport à la qualité des cours et des diplômes offerts et organiser des activités d'accueil aux étudiants étrangers pour faciliter leur intégration. Une révision du partage des forfaits est donc à envisager pour aider les universités dans le financement des activités de recrutement des étudiants étrangers. Notons que cette remarque s'applique dans une large mesure aux étudiants canadiens non québécois fréquentant les universités québécoises.

Par exemple, un partage des forfaits où 80 % irait à l'université d'accueil et 20 % irait au gouvernement du Québec permettrait aux universités de conserver une partie des profits liés à l'exportation de leur offre éducative tout en permettant au gouvernement de subventionner les étudiants de la francophonie, et mobiliser une politique globale d'attraction des étudiants internationaux et canadiens. Chaque université serait à même de recevoir une partie des bénéfices générés par leurs efforts de recrutement et le rayonnement de leur institution au niveau international.

Qu'en est-il du coût de cette nouvelle règle de partage des forfaits provenant des étudiants internationaux? Tel qu'expliqué précédemment, la déréglementation des forfaits des étudiants étrangers aux autres secteurs d'étude implique que le MELS laisse le droit aux universités de fixer les frais de scolarité jugés appropriés dans ces disciplines et de conserver les revenus qui en découlent. Il en résulte que le MELS retire de façon progressive la subvention à l'enseignement qui leur était associée. Comme le montant forfaitaire est plus élevé que l'enveloppe de subvention à l'enseignement, les universités ne sont donc pas perdantes suite à ce changement. Pour le Ministère cependant, cette mesure a un coût soit celui de la différence entre le montant forfaitaire (autrefois récupéré par le MELS) et le montant de la subvention représentant une perte de revenus dans le budget ministériel.

Le bureau de la planification et de la recherche institutionnelle de McGill nous fournit des estimations à cet effet. Le tableau 15 fait part du coût pour le MELS imputable à la déréglementation dans les disciplines lourdes. Avec un estimé de l'effectif des étudiants équivalents à temps plein pondéré et les montants des forfaits moyens de chaque université, le tableau présente les revenus des montants forfaitaires dont les universités ont disposé pour l'année académique 2009-2010. En faisant la différence avec les subventions à l'enseignement ayant été retirées aux universités pour cette même année, on est en mesure de faire une estimation du coût que représente la déréglementation pour le MELS, c.-à-d. le revenu auquel il renonce.

Le tableau 16 utilise la même méthode pour simuler les coûts engendrés par la déréglementation des forfaits dans les disciplines légères dont les forfaits sont actuellement fixés par le MELS, mais sans le partage des forfaits. Quant au tableau 17, il présente les résultats du scénario où ces forfaits seraient partagés entre le MELS (20 %) et les universités (80 %). Le programme de déréglementation coûte environ 20,5 millions de dollars si les universités ne partagent pas une part des forfaits avec le MELS. Pour diminuer la note, le partage des forfaits proposé réduirait alors le coût à 7,2 millions de dollars.

Avec les difficultés associées au financement des universités, nous pourrions penser que le budget du MELS ne pourrait pas absorber de tels coûts. Nos précédentes analyses nous présentent tout de même une solution de rechange. En effet, tel que discuté dans la section 3, les étudiants internationaux sont un atout de taille s'ils prolongent leur séjour au Québec et font la demande de citoyenneté. Le processus de demande de certificat de sélection accéléré pour les étudiants étrangers au Canada nous montre que cette constatation est partagée par le ministère de l'Immigration. Dès lors, il serait envisageable que ce coût fasse partie des dépenses de programmes de ce ministère, puisque l'intégration des immigrants ayant complété leurs études au Québec offre plusieurs avantages, dont une meilleure assimilation dans le marché du travail, de meilleurs revenus, etc.

Tableau 15 : Programmes dérèglementés - forfaits internationaux

	ÉÉTP		ÉÉTP pondéré		Forfaits		Subv. à l'enseignement		Net	
McGill	1 260,87	33 %	2 242,85	36 %	15 822 291	34 %	7 793 888	36 %	8 028 403	32 %
Concordia	955,36	25 %	1 506,64	24 %	11 773 195	25 %	5 235 586	24 %	6 537 608	26 %
Bishop's	37,77	1 %	54,61	1 %	458 192	1 %	189 759	1 %	268 432	1 %
Laval	204,60	5 %	348,49	6 %	2 554 986	5 %	1 210 988	6 %	1 343 998	5 %
Sherbrooke	88,77	2 %	119,83	2 %	1 061 420	2 %	416 401	2 %	645 019	3 %
Montréal	178,70	5 %	295,95	5 %	2 277 627	5 %	1 028 439	5 %	1 249 188	5 %
Polytechnique	313,03	8 %	619,55	10 %	4 010 144	9 %	2 152 937	10 %	1 857 207	7 %
HEC	125,20	3 %	146,31	2 %	1 460 342	3 %	508 413	2 %	951 928	4 %
ÉTS	14,07	0 %	29,68	0 %	180 203	0 %	103 141	0 %	77 062	0 %
TÉLUQ	1,30	0 %	1,49	0 %	14 802	0 %	5 188	0 %	9 613	0 %
UQAC	26,17	1 %	38,40	1 %	314 990	1 %	133 434	1 %	181 556	1 %
UQAM	321,83	9 %	426,61	7 %	3 852 096	8 %	1 482 480	7 %	2 369 616	9 %
UQAR	19,90	1 %	28,37	0 %	239 033	1 %	98 575	0 %	140 458	1 %
UQAT	30,83	1 %	58,49	1 %	388 047	1 %	203 240	1 %	184 808	1 %
UQO	17,43	0 %	24,67	0 %	210 674	0 %	85 743	0 %	124 931	0 %
UQTR	171,27	5 %	262,42	4 %	2 080 118	4 %	911 923	4 %	1 168 195	5 %
Total	3 767,10	100 %	6 204,36	100 %	46 698 159	100 %	21 560 136	100 %	25 138 023	100 %

Source : Bureau de la planification et de la recherche institutionnelle de l'Université McGill, communication interne (septembre 2011)

Tableau 16 : Programmes réglementés - forfaits internationaux

	ÉÉTP		ÉÉTP pondéré		Forfaits		Subv. à l'enseignement		Net	
McGill	1 450,97	47 %	2 215,95	50 %	16 750 309	47 %	7 700 435	50 %	9 049 874	44 %
Concordia	740,15	24 %	1 025,52	23 %	8 539 381	24 %	3 563 672	23 %	4 975 709	24 %
Bishop's	48,23	2 %	68,91	2 %	556 055	2 %	239 475	2 %	316 580	2 %
Laval	149,20	5 %	240,10	5 %	1 725 194	5 %	834 353	5 %	890 842	4 %
Sherbrooke	43,37	1 %	55,89	1 %	493 196	1 %	194 224	1 %	298 972	1 %
Montréal	401,13	13 %	468,49	11 %	4 558 918	13 %	1 627 999	11 %	2 930 919	14 %
Polytechnique	9,10	0 %	9,74	0 %	102 531	0 %	33 836	0 %	68 695	0 %
HEC	36,93	1 %	39,77	1 %	416 286	1 %	138 191	1 %	278 094	1 %
ÉTS	0,23	0 %	0,23	0 %	2 629	0 %	811	0 %	1 818	0 %
TÉLUQ	0,30	0 %	0,32	0 %	3 380	0 %	1 115	0 %	2 265	0 %
UQAC	19,10	1 %	27,32	1 %	221 169	1 %	94 930	1 %	126 238	1 %
UQAM	166,57	5 %	197,85	4 %	1 894 472	5 %	687 523	4 %	1 206 949	6 %
UQAR	6,90	0 %	7,36	0 %	77 743	0 %	25 583	0 %	52 160	0 %
UQAT	1,13	0 %	2,30	0 %	13 232	0 %	8 002	0 %	5 230	0 %
UQO	18,90	1 %	21,57	0 %	213 874	1 %	74 945	0 %	138 929	1 %
UQTR	21,93	1 %	35,83	1 %	253 454	1 %	124 512	1 %	128 942	1 %
Total	3 114,16	100 %	4 417,15	100 %	35 821 822	100 %	15 349 607	100 %	20 472 215	100 %

Source : Bureau de la planification et de la recherche institutionnelle de l'Université McGill, communication interne (septembre 2011)

Note : Calculs effectués à partir des forfaits actuels

**Tableau 17 : Scénario de déréglementation des disciplines réglementées -
Partage des forfaits 80 % universités et 20 % MELS**

	Forfaits		À l'université		Au MELS	
McGill	16 750 309	47 %	13 400 247	47 %	3 350 062	47 %
Concordia	8 539 381	24 %	6 831 504	24 %	1 707 877	24 %
Bishop's	556 055	2 %	444 843	2 %	111 212	2 %
Laval	1 725 194	5 %	1 380 155	5 %	345 039	5 %
Sherbrooke	493 196	1 %	394 556	1 %	98 640	1 %
Montréal	4 558 918	13 %	3 647 134	13 %	911 784	13 %
Polytechnique	102 531	0 %	82 024	0 %	20 507	0 %
HEC	416 286	1 %	333 028	1 %	83 258	1 %
ÉTS	2 629	0 %	2 102	0 %	527	0 %
TÉLUQ	3 380	0 %	2 704	0 %	676	0 %
UQAC	221 169	1 %	176 934	1 %	44 235	1 %
UQAM	1 894 472	5 %	1 515 577	5 %	378 895	5 %
UQAR	77 743	0 %	62 194	0 %	15 549	0 %
UQAT	13 232	0 %	10 585	0 %	2 647	0 %
UQO	213 874	1 %	171 099	1 %	42 775	1 %
UQTR	253 454	1 %	202 763	1 %	50 691	1 %
Total	35 821 822	100 %	28 657 457	100 %	7 164 365	100 %

Source : Bureau de la planification et de la recherche institutionnelle de l'Université McGill, communication interne (septembre 2011)

Enfin, la déréglementation des forfaits des étudiants canadiens non-qubécois est aussi une solution envisageable. Si l'on se rapporte aux tableaux 13 et 14 de la section 2, on voit que les provinces n'appliquent pas des frais de scolarité fixes pour chaque discipline, mais que ceux-ci sont plutôt modulés par domaine d'enseignement. En effet, pour le programme de médecine par exemple, la province de l'Ontario charge une moyenne de 18 400 \$ par année académique, l'Alberta demande 10 350 \$ et la Colombie-Britannique 11 583 \$. Il y a donc une marge intéressante à aller chercher dans ces disciplines tout en restant compétitive sur le marché, puisqu'actuellement les frais de scolarité des étudiants canadiens de 5 758,40 \$ (pour toutes disciplines) par année académique sont bien inférieurs aux droits de scolarité observés dans les autres provinces.

Cependant, la déréglementation des forfaits des étudiants canadiens ne peut s'accompagner d'un retrait total de la subvention à l'enseignement par le MELS comme pour les forfaits des étudiants internationaux. Étant donné que les provinces canadiennes octroient elles aussi des subventions aux universités pour compléter les frais reliés à la formation des étudiants, il s'en suit que le MELS doit aussi subventionner en partie les étudiants canadiens venant étudier au Québec ou alors, les universités seraient forcées d'établir des droits trop élevés et perdraient leur compétitivité sur ce marché.

ANNEXE : Tableaux récapitulatifs (revue de littérature)

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>M. Laberge (2004)</p> <p>« <i>Comment les droits de scolarité et le revenu personnel influencent-ils les effectifs universitaires?</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Log(fréquentation universitaire)</p> <p>Variables de contrôle : Équation 1 – Log(prix), log(revenu), aide financière, taux de chômage, effet de cohorte, taux de rendement, substitut (effectifs dans les collègues)</p> <p>Équation 2 – idem et ajout des variables log(prix_1) et log(revenu_1), variables retardées d'une période</p>	<p>Séries chronologiques en panel des 10 provinces canadiennes pour la période de 1978 à 1998</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la fréquentation universitaire de 0,132 % suite à une hausse de 1 % des droits de scolarité (10 % de seuil de significativité) et 0,107 % de baisse pour la 2^e équation (seuil de 5 %) - Une augmentation de 1 % du revenu personnel disponible entraînerait une hausse de 0,416 % des effectifs universitaires du 1^{er} cycle à temps plein (équation 1, p-value=0,056). Pour la 2^e équation, le modèle prédit qu'une augmentation de 1 % du revenu personnel disponible et une hausse de la fréquentation universitaire de 1,152 %, quatre ans après l'augmentation du revenu. - Effet de cohorte à un effet négatif sur la probabilité d'entreprendre des études universitaires de premier cycle (diminution des opportunités d'emploi sur le marché du travail), effet du taux de chômage, de l'aide financière, des substituts et du taux de rendement sont non concluants.
<p>M. Rivard et M. Raymond (2004-09)</p> <p>« <i>The Effect of Tuition Fees on Post-secondary Education in Canada in the late 1990's</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Prob(choix j) où j= travail, collègue ou université</p> <p>Variables indépendantes : Caractéristiques individuelles (sexe, langue maternelle, revenus familiaux, etc.), caractéristiques de l'option (droits de scolarité), caractéristiques des autres options disponibles (autres frais, coûts du travail=0, ...)</p> <p>Autres variables de contrôle : Droits de scolarité, « wage premiums » (bénéfice salarial ?), effet de temps et région</p> <p>(Échantillon de 7602 individus)</p>	<p>1 -Modèle de probabilité linéaire estime la décision en 2 étapes pour mesurer la probabilité de choisir PSE et université ou collègue et</p> <p>2- Modèle logit pour estimer la décision simultanée de choisir PSE et université</p> <p>3- Répétition des estimations sur sous-groupes (ex. faibles revenus, notes faibles)</p> <p>À partir de Statistic Canada's new Youth in Transition Survey 2000, individus entre 18 et 20 ans, année de référence 1999, estimation des revenus de la famille à l'aide du recensement de 2001 et StatCan's Tuition and living accomodation Costs Survey (64 universités, 11 facultés)</p> <p>(sauf données Ont et Qc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La participation collégiale est restée stable à 11 % entre 1997 et 1999, malgré une hausse de 300 \$ des droits de scolarité. La participation universitaire a augmenté de 3 %, malgré une hausse de 230 \$ des frais. - La participation collégiale n'est pas affectée par le revenu familial, mais la participation universitaire est plus élevée de 15 points de pourcentage entre le plus faible et le plus grand quintile de revenu. - Les droits de scolarité ont un impact négatif et significatif sur la probabilité d'enrôlement dans un programme d'éducation postsecondaire (première régression), mais lorsque contrôlé pour la moyenne (GPA) du secondaire, son effet n'est plus significatif. La deuxième décision (choix du programme) n'est pas affectée par les droits de scolarité. - Une explication complémentaire aux résultats est l'augmentation de l'écart salariale entre les individus possédant une éducation postsecondaire et ceux possédant un diplôme secondaire dans les années 90's. Ceci aurait pu contrebalancer l'effet de l'augmentation des droits de scolarité.

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>M. Coelli (2004)</p> <p>« <i>Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Probabilité du choix de l'EPS (université, collège, aucune)</p> <p>Variables indépendantes : Revenus des parents, lieux de résidence, éducation des parents, aide financière des universités, droits de scolarité, sexe, taux de chômage, etc.</p>	<p>Données tirées du Canadian Survey of Labour and Income Dynamics – étude longitudinale des ménages canadiens de 1993 à 2001, individus âgés entre 16 et 19 (roc) ou 20 (qc et ont), échantillon final de 1874 obs.</p> <p>*Séparation des classes de revenus en utilisant les Low Income Cut Off</p> <p>*Séparation des groupes par provinces qui ont gelé les frais et celles qui les ont augmentés</p> <p>1- odds ratio et gap mesure 2- logit multinomial</p>	<p>- Pour la fréquentation universitaire, les inégalités augmentent plus dans les années 1990s dans les provinces qui ont augmenté les droits de scolarité par rapport à celles qui ne l'ont pas fait. (seuil de 15 %). Dans le Canada, la mesure d'inégalité ne se détériore pas pendant cette période.</p> <p>- Les changements dans les droits de scolarité au niveau collégial et universitaire ont un impact négatif sur la fréquentation universitaire. (Explication : Si le collège est perçu comme préalable à l'université ou corrélation dans les hausses des frais)</p> <p>- L'effet marginal sur la fréquentation universitaire d'une hausse des droits de scolarité est plus large dans les groupes à revenus plus faibles, mais est nul pour les classes de revenus moyens et élevés.</p>
<p>Hui (2004)</p> <p>« <i>The US/Canada Difference in Postsecondary Educational Choice</i> »</p> <p>*voir section sur l'élasticité-prix de la fréquentation universitaire</p>	<p>Variables dépendantes : Propension aux études collégiales ou universitaires</p> <p>Variables indépendantes : Moyenne provinciale des droits de scolarité collégial et universitaire, niveau de scolarité des parents, taux de chômage des individus de scolarité supérieure, taux de rendement de l'éducation et autres caractéristiques personnelles</p>	<p>Voir données, Coelli (2004)</p> <p>Modèle de choix discrets trinomial</p>	<p>- Le choix de l'éducation n'est pas influencé par les droits de scolarité des collèges ou des universités.</p> <p>- Au Canada, pour chaque 100\$ d'augmentation dans les droits de scolarité universitaires, la propension à entreprendre des études collégiales augmente de 1,74 point de pourcentage et la propension à entreprendre des études universitaire diminue de 1,38 point de pourcentage. (résultats plus importants que dans le reste de la littérature)</p> <p>- L'élasticité partielle de la fréquentation collégiale et universitaire par rapport aux frais de scolarité collégiale est petite et statistiquement non significative.</p>

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>Swail et Heller (2004)</p> <p>« <i>Changes in Tuition Policies : Natural Policy Experiments in Five Countries</i> »</p>	<p>Variables observées : Variations dans les droits de scolarité, de la fréquentation dans les universités, des dépenses publiques en éducation postsecondaire et les taux de participation postsecondaire</p>	<p>Étude de l'effet des différentes politiques (gel, diminution, introduction) concernant les frais de scolarité dans certaines provinces du Canada (Québec, Colombie-Britannique, Terre-Neuve et Labrador, Manitoba), en Angleterre, en Australie, en Irlande et en Australie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au Québec, ni l'augmentation des droits de scolarité ni le gel n'ont eu de fort impact sur la participation universitaire. En Colombie-Britannique, une hausse de la fréquentation universitaire était déjà observée avant le gel des frais due à une hausse de la population entre 20 et 24 ans. - À Terre-Neuve, la hausse des droits de scolarité s'est stabilisée en 1998-99, tout comme l'enrôlement dans les études postsecondaires (EPS). Au Manitoba, l'introduction des droits diminués coïncide avec une forte hausse de la fréquentation universitaire. - En Angleterre et en Australie, l'introduction des droits de scolarité n'a pas freiné la hausse de participation aux EPS. En Irlande, l'enrôlement était déjà à la hausse même avant la diminution des frais. - Ces études ne permettent pas de tirer des conclusions claires des effets des politiques de droits de scolarité. Plusieurs effets sociaux entrent dans la décision d'entreprendre des études postsecondaires. - 4 explications possibles : la forte compétition dans le marché universitaire (ex. : US), le plus grand coût de ne pas effectuer d'études post secondaires (importance de la formation sur le marché du travail), contexte démographique influence la réaction aux différentes politiques, limite de capacité dans les universités due aux budgets gouvernementaux
<p>Michael (1999)</p> <p>« <i>Rising Tuition Fees : Measuring the Impact Upon Undergraduate Enrolment in Ontario, 1977/78 – 1996/97</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Taux enrôlement des étudiants à temps plein et à temps partiel, "registered applicants" (3 modèles)</p> <p>Variables indépendantes : Support provincial, bourses et subventions, taux de chômage chez les jeunes, coûts aux étudiants, revenu per capita, taux d'enrôlement</p>	<p>Données pour 16 universités ontariennes sur les années 77-78 à 96-97 (320 obs) tirées du Financial Statistics of Universities and Colleges</p> <p>Analyse de données de panel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Michael trouve des élasticités-prix négatives entre les droits de scolarité et l'enrôlement à temps partiel aux études universitaires (-0,21 %), mais positive pour l'enrôlement des étudiants à temps plein (0,05 %). - Il est possible que la forte subvention des universités en Ontario fasse en sorte que même si les droits de scolarité augmentent, le prix reste plus faible que sa valeur.

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>Heller (1997)</p> <p>« <i>Student Price Response in Higher Education : An Update to Leslie and Brinkman</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Observation de la sensibilité de la demande des étudiants pour l'éducation postsecondaire en fonction de différentes caractéristiques</p> <p>Variables indépendantes : Coûts des études, aide financière, coût d'opportunité, etc.</p>	<p>Revue de littérature</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La magnitude de l'effet observé change avec la population observée. Une observation générale est qu'une hausse des droits de scolarité affecte négativement l'enrôlement dans les universités. Pour chaque 100 \$ d'augmentation, on peut observer une baisse de fréquentation universitaire entre 0,5 et 1 point de pourcentage. Cet effet pourrait être plus large étant donné que les études ont été conduites entre les années 1970s et la moitié des années 1980s. - Les groupes de revenus inférieurs, les étudiants des collèges communautaires et les étudiants de race noire sont plus sensibles aux changements du montant à acquitter
<p>Neill (2009)</p> <p>« <i>Tuition fees and the demand for university places</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Enrôlement dans des études universitaires</p> <p>Variables indépendantes : Mesure des droits de scolarité moyens instrumentalisée par le parti au pouvoir, salaire minimum, grandeur de la cohorte, support aux étudiants par tête, taux de chômage des grad. universitaires</p>	<p>Étude en panel des données tirées du Labour Force Survey, échantillon des 18-24 ans dans les années 1979 à 2002</p> <p>Stratégie d'instrumentalisation des variables pouvant être endogènes dans le modèle comme les droits de scolarité exigés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le biais d'endogénéité est pris en compte dans l'estimation de l'effet des droits de scolarité sur la participation universitaire, l'effet est substantiellement plus large que pour les estimations par régression simple. - Le modèle estime qu'une augmentation des droits de scolarité de 1000\$ entraîne une diminution de la fréquentation universitaire entre 2,5 et 5 points de pourcentage. Cet effet est plus faible pour les étudiants issus de ménages aux revenus les plus élevés et plus larges pour les étudiants qui deviennent éligibles à l'entrée à l'université.
<p>RKA Inc. (2009)</p> <p>« <i>Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada</i> »</p>	<p>Estimation des retombées économiques en fonction des frais de scolarité payés par les étudiants étrangers, les activités touristiques et de divertissement, les frais supplémentaires, les frais de logements, nombre d'inscriptions, etc.</p>	<p>Recensement de statistiques reliées à l'éducation et estimations des retombées économiques des étudiants étrangers au Canada en 2008 (statcan, citoyenneté et immigration Canada, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants internationaux dépensent 6,5 milliards de dollars en frais de scolarité, services de logement et autres. - Ce secteur génère 83 000 emplois au Canada donc 11 840 au Québec. - Ce secteur contribue également pour 291 millions de dollars au trésor public. - Représente 745,5 millions de dollars du PIB québécois et 72,5 millions au trésor public

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>K. Head et J. Ries (1998)</p> <p>« <i>Immigration and Trade Creation : Econometric Evidence from Canada</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Importations et exportations bilatérales entre le Canada et les 136 partenaires commerciaux</p> <p>Variables indépendantes : Distance entre le Canada et le pays i, adjacent (0 ou 1), population d'immigrant du pays i, ouverture du pays i et j, prix relatifs du Canada par rapport au pays i</p>	<p>Gravity Model of Trade</p> <p>Données du commerce canadien avec 136 partenaires commerciaux de 1980 à 1992</p>	<p>- L'étude montre que l'immigration a un effet significatif et positif sur les échanges bilatéraux du Canada avec les pays d'origine des immigrants. Les auteurs estiment qu'une augmentation de 10 % dans la population des immigrants entraîne une hausse de 1 % dans les exportations et de 3 % dans les importations.</p> <p>- L'effet sur les échanges varie selon les classes d'immigrants (réfugiés, indépendantes, familles). Les immigrants indépendants sont ceux qui influencent le plus les échanges bilatéraux entre les pays.</p> <p>- Hypothèse que les connaissances et les connexions d'un immigrant avec son pays d'origine diminuent les coûts de transaction associés aux échanges. Comme les résultats montrent une hausse plus importante pour les importations, les auteurs émettent aussi l'hypothèse que les préférences pour certains biens de consommation influencent aussi les échanges.</p>
<p>K. Mundra (2009)</p> <p>« <i>Immigrant-Based Networks and the U.S. Bilateral Trade : Role of Immigrant Occupation</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Logarithme des exportations vers le pays d'origine des immigrants (1) ou le logarithme des importations du pays d'origine des immigrants (2)</p> <p>Variables indépendantes : Produit des PIB per capita, produits des PIB, distance entre les pays, présence de frontières communes, proportion des immigrants dans les groupes d'occupation, stock d'immigrants</p>	<p>(Multiplicative gravity model)</p> <p>Modèle de panel avec données tirées du World Trade Database (statcan), Penn World Tables, 2000 US census et Immigration Statistical Yearbook (INS) incluant 62 pays entre 1991 et 2000</p>	<p>- La taille des réseaux d'immigrants a un effet positif important sur les exportations et les importations avec les États-Unis. (Diminution des barrières à l'information)</p> <p>- Les réseaux d'immigrants consistants de professionnels et de cadres augmentent les échanges bilatéraux entre les États-Unis et le pays d'origine d'immigration. La qualité du réseau (occupation et habileté au réseautage) influence la promotion des échanges entre US et autres pays. Cet effet est plus fort pour les biens différenciés où une augmentation de 1 % dans la proportion des immigrants dans la catégorie « professionnels et cadres » augmente les importations américaines de biens différenciés de ce pays de 8 %. (effet d'information)</p> <p>- L'occupation influence les échanges entre les États-Unis et le pays d'origine d'un immigrant. Ceci surligne l'importante contribution des « high-skilled migrants » dans la promotion des exportations avec le pays d'origine.</p>

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux
<p>P. Koenig (2009)</p> <p>« <i>Immigration and the export decision to the home country</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Probabilité de débiter l'exportation avec un pays j</p> <p>Variables indépendantes : Productivité de la firme (valeur ajoutée/nb. d'employés, grandeur de la firme), salaires, part des dépenses allant vers les produits manufacturés, index des prix, dépenses totales, nombre d'immigrants dans la région</p>	<p>Dans un modèle de compétition monopolistique, estimation logit où l'on observe les exportations si la valeur des profits futurs de la firme est supérieure aux coûts d'entrée sur le marché.</p> <p>Utilisation des données d'exportations de firmes françaises entre 1986 et 1992 avec 61 pays (INSEE), enquêtes annuelles d'Entreprises,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La hausse de 10 % du nombre d'immigrants étrangers dans une région augmente la probabilité qu'une firme commence à exporter vers le pays d'origine des immigrants de 1,2 %. - L'étude montre aussi que l'impact des immigrants est rehaussé lorsque les immigrants sont plus vieux et parmi les plus éduqués. - Différents canaux de transmission d'informations par les immigrants : connaissance des opportunités d'entreprise dans leur pays d'origine, connaissances des pratiques commerciales, familiarité avec la culture, les habitudes et les valeurs, connaissance des lois et les institutions locales, la maîtrise de la langue impliquent une baisse des barrières dans la communication
<p>J.V. Blanes-Cristobal (2008)</p> <p>« <i>Characteristics of immigrants and bilateral trade</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Importations et exportations de l'Espagne</p> <p>Variables indépendantes : Immigrants de colonies espagnoles, niveau d'éducation, occupation (employé, employeur, autre), langue commune, distance, frontière commune, membre de l'union européenne, volume relatif des échanges entre les pays, stock d'immigrants</p>	<p>Modèle de gravité augmenté avec les données des stocks d'immigrants qui utilise les données du commerce bilatéral entre Espagne et 83 partenaires de 1995 à 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La hausse d'une population dans un pays a un impact sur les exportations et importations dû aux préférences pour certains produits du pays d'origine (-), à la réduction des coûts de transactions (+) et à la substitution de certains échanges (-). - Augmentation de 10 % dans le stock d'immigrants contribue à la hausse des exportations de 2,8 % à 3,8 % et à la hausse des importations de 1,8 % à 2,6 % et hausse plus importante pour les biens de consommation. - En plus, l'étude montre que l'éducation des immigrants a un effet positif sur les échanges. Aussi, les immigrants employeurs contribuent à la hausse des échanges, mais pas les employés.
<p>Conference Board of Canada (1999)</p> <p>« <i>The Economic Implications of International Education for Canada</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Indicateurs de la performance économique (niveau PIB, investissements étrangers, innovations, etc.)</p> <p>Variables indépendantes : Flux d'étudiants per capita entrants et sortants, présence d'une stratégie nationale de promotion, présence de stratégie marketing pour le marché de l'éducation internationale, etc.</p>	<p>Étude comparative entre le Canada et 9 autres pays (États-Unis, Japon, Australie, Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Allemagne, Finlande, Suisse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un lien positif entre la performance économique d'un pays et son implication dans le marché de l'éducation internationale. - Effets positifs de l'accueil des étudiants étrangers sur le PIB, les innovations et les investissements directs étrangers. - Les mécanismes par lesquels les bénéfices se transfèrent d'un marché à l'autre seraient les transferts de connaissances, le partage des idées, ainsi que la recherche et le développement par les universités qui influencent à leur tour le niveau d'innovation.

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>Renaud, Girard, Smith (2008)</p> <p>« <i>Intégration économique des nouveaux immigrants : adéquation entre l'emploi occupé avant l'arrivée au Québec et les emplois occupés depuis l'immigration</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Vitesse d'accès à un emploi du même domaine que l'emploi principal occupé avant l'immigration</p> <p>Variables indépendantes : Sexe, catégorie d'immigration, origine, scolarité, expérience, connaissance français ou anglais, emploi assuré, travail dans autre domaine, suivre cours au Québec, détenir un diplôme, domaine d'emploi avant immigration</p>	<p>Analyse multivariée à l'aide des données tirées de l'enquête longitudinale sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI), suivi du parcours de la cohorte de 1000 immigrants de 1989 (sur 10 ans)</p> <p>*demande d'immigration faite à l'extérieur du Canada... cela exclut donc les étudiants qui auraient demandé leur visa vers la fin de leurs études?</p>	<p>- « Suivre un cours au Québec n'a pas d'effet sur la variable dépendante, sinon un effet négatif, et cela s'explique peut-être par le fait que, pendant qu'un immigrant suit un cours, il n'est pas en recherche d'emploi. Le fait qu'un diplôme obtenu au Québec n'a pas d'effet sur la variable dépendante représente peut-être une réorientation professionnelle de la part des immigrants. Si les diplômés locaux n'ont pas d'effet sur la propension à se trouver un emploi dans son domaine, cela est peut-être le fait qu'un diplôme local, tout comme l'expérience de travail locale, mène à un autre cheminement professionnel. »</p> <p>- « ... trouver un emploi dans son domaine augmente le salaire hebdomadaire, et ce, même après trois ans d'établissement; l'augmentation varie entre 226,94 \$ et 306,34 \$. Ce résultat supporte l'idée selon laquelle une reconnaissance de l'expérience pré-migratoire mène à un revenu plus élevé. »</p>
<p>Renaud, Cayn (2006)</p> <p>« <i>Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec</i> »</p>	<p>Variables dépendantes : Vitesse d'accès à un premier emploi et vitesse d'accès à un emploi de compétence égale ou supérieure à la scolarité complétée par l'individu avant d'immigrer</p> <p>Variables indépendantes : Points obtenus à la grille de sélection en fonction des caractéristiques de l'individu (sexe, âge, scolarité, connaissance du français, cours suivis, évaluation du diplôme, provenance, séjour au Québec, etc.)</p>	<p>Analyses de régressions multivariées sur un échantillon de 1875 répondants représentatifs des immigrants admis au Québec entre janvier 1997 et juin 2000</p>	<p>- « On constate que le fait d'avoir préalablement séjourné au Québec pour des études, du travail ou pour tout autre type de séjour accélère l'entrée sur le marché du travail. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cet effet. Bien sûr, les séjours au Québec ont pu permettre la création de réseaux sociaux locaux. Cela est d'autant plus plausible dans le cas des points obtenus pour des séjours d'étude ou de travail. À l'effet réseau s'ajouteraient des preuves de travail sur le marché québécois de l'emploi, de l'expérience « québécoise », sans compter que la formation réalisée au Québec sera vraisemblablement mieux reconnue sur le marché de l'emploi local. »</p> <p>- Élément favorisant le plus l'accès au premier emploi (coefficient = 0,791 significatif à $p \leq 0,001$)</p>

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>R. M. Friedberg (2000)</p> <p>« <i>You Can't Take It with You ? Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Taux d'assimilation (vitesse à laquelle l'écart entre les revenus diminue entre les immigrants et les natifs)</p> <p>Variables indépendantes : Éducation acquise dans le pays d'accueil, expérience acquise dans le pays d'accueil, éducation acquise dans le pays d'origine, expérience acquise dans le pays d'origine, origine (natif ou immigrant), années depuis immigration</p>	<p>Single cross section analysis (Analyse longitudinale simple)</p> <p>Données tirées du recensement de la population israélienne de 1983, observation des revenus des hommes âgés entre 25 et 65 ans (Arabes exclus) travaillant à temps plein (54 103 obs.)</p>	<p>- Les résultats montrent que le capital humain obtenu à l'étranger est de valeur significativement inférieure de celle du capital humain acquis dans le pays d'accueil (taux de rendement de l'éducation à l'étranger = 7,6 % par rapport à 8,8 % pour l'éducation domestique)</p> <p>- L'écart entre les natifs et les immigrants est de 2 points de pourcentage pour les natifs et 0,6 point pour l'expérience. Ceci supporte l'argument que les habiletés spécifiques au pays (ex. maîtrise de l'hébreu) améliorent le potentiel productif d'une année d'étude ou d'expérience, plus encore chez un natif qu'un immigrant.</p> <p>- Acquérir du capital humain suite à l'immigration est associé à une augmentation du rendement de l'éducation obtenue à l'étranger</p>
<p>K. Tremblay (2005)</p> <p>« <i>Academic Mobility and Immigration</i> »</p>	<p>Variables observées : Observation des liens entre la mobilité académique et l'immigration et impacts sur les politiques d'immigration (Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Australie, France, Allemagne et Royaume-Uni)</p>	<p>Revue de littérature</p>	<p>- Plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour attirer des étrangers qualifiés, incluant la population étudiante, vers les secteurs avec pénuries de main-d'œuvre. Pour un pays d'accueil, la mobilité étudiante apparaît comme un flux potentiel de travailleurs qualifiés soit pendant leurs études ou après.</p> <p>- Les étudiants participent aux efforts de recherche et développement du pays d'accueil (surtout au PhD), à la vie active (stage), etc.</p> <p>- L'immigration des étudiants ajoute aussi la probabilité d'absorption et la vitesse d'intégration dans le marché du travail, les étudiants ayant complété leur scolarité au Québec ont une meilleure capacité d'adaptation, une meilleure connaissance des spécificités du pays d'accueil.</p> <p>- Les études dans le pays d'accueil assurent une reconnaissance du diplôme.</p> <p>- Enfin, les études dans le pays d'accueil diminuent les coûts psychologiques de l'immigration.</p>

Auteur / année / titre de l'article	Variables utilisées	Données et méthode d'estimation	Résultats principaux :
<p>Bougarbat, Boulet (2010)</p> <p>« <i>Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail</i> »</p>	<p>Variable dépendante : Taux de chômage et taux d'emploi, taux d'immigrants possédant un diplôme d'études postsecondaires</p> <p>Variables indépendantes : Niveau de scolarité, lieu de scolarité, statut d'immigrant (récent ou non)</p>	<p>Étude comparative des statistiques des immigrants récents au Québec avec les natifs et impact des politiques d'immigration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les politiques d'immigration encouragent les immigrants diplômés. On voit passer de 16,6 % à 50,8 % le nombre d'immigrants possédant un diplôme postsecondaire entre 1981 et 2006. Cependant, le taux de chômage chez les immigrants récents (arrivée dans les 5 dernières années) augmente de 19,3 à 22,4 % entre 2006 et 2009. - Les auteurs observent que le lieu d'obtention du diplôme a un impact sur la probabilité d'accès au marché de l'emploi. En effet, les taux de chômage des immigrants ayant effectué leurs études au Québec est de 9,6 % contre 13,4 % pour les diplômés à l'étranger. - Selon les auteurs, cette observation devrait encourager le gouvernement à orienter les politiques à l'immigration vers l'accueil des étudiants étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Associations des universités de la francophonie canadienne-AUFC (2007). « *Étude sur le recrutement des étudiants internationaux dans le cadre du groupe de travail sur les étudiants internationaux de l'AUFC* », présentée au groupe de travail sur le recrutement des étudiants internationaux.

Association des universités et collèges du Canada-AUCC. « *Publications et ressources* », [En ligne], http://www.aucc.ca/publications/stats/tuition_e.html (page consultée le 2 août).

Association des universités et collèges du Canada-AUCC (2011). « *Tendances dans le milieu universitaire, volume 1 – Effectifs* », Ottawa.

BANG MARKETING (2011). « *Étude comparative des stratégies de recrutement hors-Québec* », présenté à Section des relations internationales, CREPUQ, Montréal.

BLANES - CRISTOBAL, J. V. (2008). "Characteristics of Immigrants and Bilateral Trade" *Revista de Economia Aplicada*, Vol. 16, No. 48, 133-159.

BOUDARBAT B., et BOULET M. (2010). « *Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail* », dans « *Le Québec économique 2010 : Vers un plan de croissance pour le Québec* » sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout, Presses de l'Université Laval, Québec.

Bureau canadien de l'éducation internationale-BCEI (2009). « *Le Canada au premier rang – L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers* », Ottawa.

Bureau de recherche institutionnelle (2010). « *Enquête auprès des étudiants internationaux 2009 – UdeM et G13* », Université de Montréal, Montréal.

Citoyenneté et Immigration Canada. « *Recherche et Statistiques : Statistique* », [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp> (page consultée le 2 août 2011).

Citoyenneté et Immigration Canada-CIC (2010). « *Faits et chiffres 2009 – Aperçu de l'immigration, résidents permanents et temporaires* », Ottawa.

----- (2002) « *Cotutelle France-Québec* ». Présentation conjointe : Université Laval, Université du Québec, Université de Montréal et Université de Sherbrooke dans le cadre du colloque du CCIFQ (13 et 14 mai) disponible en ligne, <http://www.mcgill.ca/files/gps-old/cgps0308.pdf> (page consultée le 16 août 2011).

COELLI, M. (2004). « *Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance* », PhD candidate in Economics, University of British Columbia, mai 2004.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009). « *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial* », avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec.

Conference Board of Canada (1999). "*The Economic Implications of International Education for Canada and Nine Comparator Countries: A comparison of International Education Activities and Economic Performance*", présenté au bureau des relations culturelles internationales, Département des affaires étrangères et du commerce international.

CREPUQ (2010). « *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises : portrait statistique* », présentation, Montréal.

Ethnologue. "*Languages of the World – Statistical Summaries, 16th Edition*", [En ligne], http://www.ethnologue.com/ethno_docs/distribution.asp?by=size (page consultée le 15 août 2011).

Étudios à l'étranger. « *Les frais de scolarité en France* », [En ligne], <http://www.etudionsaletranger.fr/etudier-en-france/les-frais-de-scolarite-en-france> (page consultée le 15 août 2011).

FRIEDBERG, R. M. (2000). "You Can't Take It with You? Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital", *Journal of Labor Economics*, Vol. 18, No. 2, 221-251.

HEAD, K., RIES, J. (1998). "Immigration and Trade Creation: Econometric Evidence from Canada", *The Canadian Journal of Economics*, Vol. 31, No. 1, 47-62.

HEC (2011), "*Frais de scolarité – Financer votre B.A.A.*", [En ligne] http://www.hec.ca/programmes_formations/baa/frais_scolarité/index.html.

HELLER, D. E. (1997). "Price Response in Higher Education: An Update to Leslie and Brinkman", *The Journal of Higher Education*, Vol. 68, No. 6, 624-659.

HUI, T. S-W. (2004). "*The US/Canada Difference in Postsecondary Educational Choice*", MPRA Paper No. 17995.

Immigration et Communautés culturelles Québec-ICCQ (2010). « *Portrait statistique sur les étudiants étrangers* », Forum d'échange sur les étudiants étrangers.

JETTÉ, M. (2001). « *Je travaille, tu étudies, nous sommes étudiants. La conciliation études/travail chez les étudiants et les étudiantes de premier cycle de l'Université Laval* », Candidate à la maîtrise, Département de sociologie, Université Laval, Québec.

KING, D., EILS-CULKIN, J., DESJARDINS, L. (2008). « *Les études doctorales au Canada: Résultats de l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat de 2005-2006* », Document de recherche – Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, No. 81-595-M no.069 au catalogue, Ottawa.

KOENIG, P. (2009). “*Immigration and the export decision to the home country*”, Document de travail, Laboratoire d'Économie Appliquée – INRA, Paris.

LABERGE, M. (2004). « *Comment les droits de scolarité et le revenu personnel influencent-ils les effectifs universitaires?* », Université de Montréal, MIMÉO.

MICHAEL, C. (1999). « *Rising Tuition Fees : Measuring the Impact Upon Undergraduate Enrolment in Ontario, 1977/78 – 1996/97* », Office of Institutional Research and Strategic Planning, travail présenté au Canadian Institutional Research and Planning Association, Québec.

Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport-MELS. « *Statistiques et indicateurs de l'éducation* ». [En ligne], <http://www.mels.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=statistiques> (page consultée le 27 juillet 2011).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport-MELS (2008). « *Statistiques de l'éducation – Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire* », Édition 2008, Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport-MELS (2009). « *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2009-2010* », Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport-MELS (2010). « *Forum d'échange sur les étudiants internationaux* », Données statistiques, Québec.

Montréal International – Le Petit Futé. « *Vivre à Montréal, 2010-2011* », [En ligne] http://mi.akufendev.ca/content/uploads/files/02112010/Guide%20petit%20fute%202010_FR.pdf (page consultée le 13 août 2011).

MORIN, S. (2009). « *Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec, Rapport 7 – La mobilité étudiante : phénomène en pleine croissance et perspectives québécoises* », Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation.

MUNDRA, K. (2009). “*Immigrant-Based Networks and the U.S. Bilateral Trade: Role of Immigrant Occupation*” Department of Economics, Rutgers University, Newark.

NEILL, C. (2009). “*Tuition Fees and the Demand for University Places*”, *Economics of Education Review*, Vol. 28, 561-570.

OCDE (2010). « *Regards sur l'éducation 2010 – Les indicateurs de l'OCDE* », Paris.

OCDE – Indice Vivre Mieux. [En ligne] <http://www.oecdbetterlifeindex.org/>.

RENAUD, J., CAYN, T. (2006). « *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec* », Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Montréal.

RENAUD, J., SMITH, M., GIRARD, M. (2008). « Intégration économique des nouveaux immigrants: adéquation entre l'emploi occupé avant l'arrivée au Québec et les emplois occupés depuis l'immigration », *Cahiers Canadiens de Sociologie*, Vol. 33, No.4, 791-814.

Réseau de CÉC. « *Costs of Education and Living in Canada – Study Canada* », [En ligne] http://www.study canada.ca/english/cost_of_studying_in_canada.htm (page consultée le 8 août 2011).

RIVARD, M., RAYMOND, M. (2004-09). « *The Effect of Tuition Fees on Post-Secondary Education in Canada in the late 1990's* », Document de travail, Ministère des Finances du Canada.

RKA, Inc. (2009). « *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada* », présenté à Affaires étrangères et Commerce international Canada, Vancouver.

SONDAGE CROP (2006). « *Enquête auprès des étudiants internationaux de Montréal* », présenté au CRÉ de Montréal.

Statistique Canada (1er septembre 2005). « *Frais de scolarité universitaires* », Le Quotidien, [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/050901/dq050901a-fra.htm> (page consultée le 15 août 2011).

Statistique Canada (16 septembre 2010). « *Frais de scolarité universitaires* », Le Quotidien, [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100916/dq100916a-fra.htm> (page consultée le 28 juillet 2011).

SWAIL, W. S., HELLER, D. E. (2004). « *Changes in Tuition Policies – Natural Policy Experiments in Five Countries* », Canada Millennium Scholarship Foundation, Montréal.

TREMBLAY, K. (2005). « *Academic Mobility and Immigration* », *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, No. 3, 196-228.

Université de Montréal. « *Payer ses études – Droits de scolarité* », [En ligne] <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html> (page consultée le 10 août 2011).

Université McGill. « *Droit de scolarité et frais d'études* », [En ligne] <http://français.mcgill.ca/law-admissions/undergraduates/costs/> (page consultée le 10 août 2011).

UNESCO (2009). « *Trends in Global Higher Education : Tracking an Academic Revolution* », France.